

CHASSES

en Loir-et-Cher

Juin
2019
N° 2/2019


Fédération Départementale des Chasseurs
de Loir-et-Cher



L'assemblée générale 2019

Le compte rendu

GESTION DES ÉTANGS

Bonnes pratiques et respect de la réglementation

PETIT GIBIER

Des comptages encourageants

DOSSIER SANITAIRE

Les bacs : la bonne solution pour les déchets
Vigilance sur la PPA

CONCOURS PHOTOS 2019

1^{er} prix Faune sauvage du Loir-et-Cher
Jonathan BILLAULT

NOUVELLE PEUGEOT 508 SW

WHAT DRIVES YOU? *



À PARTIR DE
335 €/MOIS⁽¹⁾

APRÈS UN 1^{ER} LOYER DE 4 080 €
ENTRETIEN OFFERT

PEUGEOT i-Cockpit® AVEC SYSTÈME INFRAROUGE
DE VISION DE NUIT **

AIDE AU MAINTIEN DANS LA VOIE **

VERSION PLUG-IN HYBRID DISPONIBLE À LA COMMANDE ⁽²⁾

MOTION & e-MOTION



PEUGEOT

* Qu'est-ce qui vous fait avancer ? ** De série, en option ou indisponible selon les versions.

(1) En location longue durée sur 49 mois et pour 40 000 km. Exemple pour la location longue durée (LLD) d'une nouvelle PEUGEOT 508 SW Active BlueHDi 130 S&S BVM6 neuve, option peinture métallisée gris amazonite, incluant l'entretien et l'assistance offerts pendant 49 mois. Montants exprimés TTC et hors prestations facultatives. Modèle présenté : PEUGEOT 508 SW GT PureTech 225 S&S EAT8 : 519 € TC/mois, après un 1^{er} loyer de 6 020 € TC. Offre valable du 02/05/2019 au 30/06/2019, réservée aux personnes physiques pour un usage privé pour toute LLD d'une nouvelle PEUGEOT 508 neuve dans le réseau PEUGEOT participant, sous réserve d'acceptation du dossier par CREDIPAR, loueur et SA au capital de 138 517 008 €, RCS Nanterre n° 317 425 981, ORIAS 07004921 (www.orias.fr), 9 rue Henri-Barbusse 92230 Gennevilliers. Offres non valables pour les véhicules au prix PEUGEOT Webstore. La LLD peut être souscrite seule sans CPS Pack Entretien et ce dernier peut être souscrit indépendamment de toute LLD aux conditions disponibles dans le réseau PEUGEOT participant. (2) Ouverture des commandes le 7 juin 2019.

PEUGEOT RECOMMANDE TOTAL Consommation mixte NEDC (en l/100 km) : de 3,8 à 5,7 ; Émissions de CO₂ NEDC (en g/km) : de 99 à 100 (selon tarif 19B). Données provisoires en cours d'homologation.



BLOIS
LA CHAUSSÉE-ST-VICTOR
02 54 55 22 22
www.peugeot-blois.fr

ROMORANTIN
162, av. de Villefranche
02 54 94 45 45
www.peugeot-romorantin.fr

VENDÔME - RN 10 ST-OUEN
Route de Paris
02 54 73 08 06
www.peugeot-vendome.fr

SOMMAIRE

5-9 / L'ACTU EN BREF

10-11 / AMÉNAGEMENT

Gestion d'étang, bonnes pratiques et respect de la réglementation

13-18 / VIE FÉDÉRALE

Compte rendu de l'assemblée générale de la FDC41

23-25 / PETIT GIBIER

Des comptages encourageants

26-29 / MANIFESTATIONS

Game Fair 2019

Présentation des trophées de Cerf

30 / COMMUNICATION NATIONALE

Chemins ruraux, coeur de biodiversité

31 / SANITAIRE

Les bacs, la bonne solution pour les déchets

33 / FORMATIONS

Calendrier 2019

34 / ENVIRONNEMENT

Pas de gibier de chasse dans les containers à poubelles !

35 / PARTENARIAT

CODEP 41

36 / RÉGLEMENTATION

Banderoles, matérialisation du poste et usage de la 22 LR

37 / PORTRAIT

José Requeixa, le choix de l'élevage

38 / GASTRONOMIE

Magret de canard grillé

ÉDITO

A l'issue de la saison 2018/19, satisfaisante pour le petit gibier que nous avons vu bien présent dans nos plaines, je constate que les efforts de gestion commencent à payer. En ce qui concerne le grand gibier, tout va bien. Le taux de réalisation reste malgré tout toujours bas à environ 50 % pour les grands cervidés. Il faudrait faire mieux et l'améliorer pour les saisons prochaines.

En ce qui concerne le sanglier, je tiens une fois de plus à féliciter et remercier les chasseurs de leur pression de chasse sur l'ensemble du département. La saison aura marqué un record avec 23 600 sangliers prélevés hors parcs et enclos.

Même si ce chiffre est relativement important, ne baissons pas la garde et continuons dans le même sens. Profitons de toutes les méthodes de chasse qui nous sont autorisées. Il faudra bien arriver à un moment à faire baisser les populations. N'oublions pas également de prévenir le risque sanitaire qui doit rester notre préoccupation à tous.

Je remercie l'ensemble des chasseurs venus à notre assemblée générale le 26 avril dernier à Vineuil en présence notamment du ministre des Relations avec le Parlement Marc Fesneau. Pour la première fois, le rapport d'activité a été présenté sous forme de film et je remercie Denise Breton et Marion Boulay, chargée de communication, pour leur implication dans la réalisation de ce document de grande qualité.

Lors de cette assemblée, le docteur Pauline Chaigneau, vétérinaire à la FNC, nous a proposé un remarquable exposé

sur la PPA et la maladie de Lyme. Elle nous a rappelé que tout peut arriver à tout moment. Les chasseurs doivent donc, une fois de plus, jouer pleinement leur rôle de sentinelle sanitaire de la nature.



En ce qui concerne la réforme de la chasse, elle se met tout doucement en place. Une commission parlementaire doit se réunir prochainement pour finaliser les derniers détails de la future loi. Grâce aux efforts de tous, le permis à 200 € devrait ainsi être en place pour le 1^{er} juillet. Le permis départemental à 130 € restera pour sa part toujours d'actualité pour celles et ceux souhaitant chasser en Loir-et-Cher. Enfin, la fusion entre l'ONCFS et l'Agence française de la biodiversité se prépare ; je vous en dirai davantage dans une prochaine revue.

J'adresse également mes remerciements à l'ensemble des bénévoles qui nous ont aidé dans la préparation de l'Expo 2019 des Trophées de cerfs. De l'avis unanime, celle-ci a été magnifique.

Pour conclure, je vous attends nombreux comme chaque année sur le stand de la FDC 41 lors du Game Fair qui se tiendra du 14 au 16 juin au parc équestre de Lamotte-Beuvron.

Amitiés en Saint-Hubert,
Le Président Hubert-Louis Vuitton.

Envoi des bons de commande pour la validation du permis de chasser

L'instruction par les parlementaires des textes sur la réforme de la chasse française est toujours en cours au moment de la rédaction de cet article. A ce titre, nous ne serons pas en mesure cette année de vous adresser votre bon de commande du permis de chasser avec la revue. Celui-ci fera l'objet d'un envoi séparé dans les prochains jours et le site internet de validation (www.permisdechasser41.fr) sera ouvert dès que nous aurons reçu les dernières instructions du ministère et de la FNC.

REVUE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIR-ET-CHER JUIN 2019 - N° 2/2019

Directeur de la publication :
Hubert-Louis Vuitton

Coordination et rédaction :
Jean-Luc Vezon

Comité de rédaction :
Commission communication FDC41

Crédits photo : J.L. Vezon, FDC41, D. Gest, J.L. Hamann

**Régie publicitaire
Conception et Réalisation :**
L'imprimerie Medi6
rue des Albizias - BP 30009
41700 Contres
02 54 52 41 00
E-mail : medi6@wanadoo.fr



**Fédération départementale
des chasseurs de Loir-et-Cher**
36, rue des Laudières - BP 30068
41353 Vineuil Cedex
Tél. : 02 54 50 01 60
Courriel : fdc41@wanadoo.fr
www.chasseursducentre.fr/fdc41

Dépôt légal à parution

ISSN 1953-0625

Éditeur : Fédération des chasseurs

Les articles publiés et les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. L'éditeur ne saurait être tenu responsable des conséquences d'erreurs ou d'omissions involontaires. La reproduction des textes n'est pas autorisée, sauf accord du journal et des auteurs.



ASTRID DE SOLOGNE



Spécialiste dans les domaines suivants :
Miradors affut et battue - Agrainoir - Culture à gibier - Clôture
Attractants - Venaison - Box - Abris Agricoles...



Je désire recevoir
le catalogue
ASTRID DE SOLOGNE

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Email :

.....

ASTRID DE SOLOGNE

ZI - 13 rue Denis Papin - BP106 - 45240 La Ferté Saint-Aubin

Tél. 02 38 76 62 67 - Fax : 02 38 76 67 96

astrid-de-sologne@wanadoo.fr - www.astrid-de-sologne.com



TOYOTA

TOUJOURS
MIEUX
TOUJOURS
PLUS LOIN

NOUVEAU TOYOTA RAV4 HYBRIDE

PAS DE DEMI-MESURE. 100% HYBRIDE. 100% SUV.

Nouvelle motorisation Hybride 4^{ème} génération : 222 ch et 4,4 L/100 km*.

Consommations (L/100 km) et émissions de CO₂(g/km) en conditions mixtes : de 4,4 à 4,5 et de 100 à 102. Valeurs corrigées NEDC, en attente d'homologation définitive. Détails de la procédure d'homologation sur Toyota.fr. *Selon version.



Warsemann Centre Loire

11 rue des Guignièrès 41000 Blois - 02 54 20 07 09

6 avenue Georges Pompidou 41200 Romorantin - 02 54 95 77 52

www.l.warsemann.fr

Grande fête chasse et nature

à Montpoupon, le dimanche 25 août

L'équipage Vènerie du Berry organisera, le 25 août prochain, la 8^{ème} édition de sa fête Chasse et Nature, dans le cadre prestigieux du château de Montpoupon (37460 Céré-la-Ronde).

La fête de Montpoupon a pour ambition de refléter la vitalité de la vènerie française au XXI^{ème} siècle et sa volonté de maintenir l'excellence de ses traditions.

Elle se veut un événement culturel, avant tout. La culture cynégétique est célébrée dans le Musée du Veneur du château, au sein du village des artistes animaliers ainsi que par l'organisation d'une vente aux enchères sous le marteau de Maître Pousse-Cornet.

Spectacles variés, avec notamment un grand spectacle équestre proposé par Mélanie Goemaere-Baudin, animations multiples, expositions et stands divers confèrent un cachet particulier à cette manifestation haute en couleurs qui accueille tant les passionnés de nature que les néophytes ou simples curieux.

Parking gratuit.

Contact : info@venerieduberry.fr 02 47 94 21 15



Restitution de votre Carnet de Prélèvement Bécasse (CPB)

Que vous ayez effectué un prélèvement ou pas, vous devez retourner votre CPB de la saison précédente au plus tard le 30 juin 2019, à la Fédération qui vous l'a délivré.

Conformément à l'arrêté ministériel du 31/05/2011, nous vous rappelons que le retour du carnet est obligatoire pour en obtenir un l'année suivante.

Du changement pour le Cerf Sika

A compter de la saison 2019/2020, le Cerf Sika n'est plus une espèce soumise à plan de chasse ; il fait en effet désormais partie des Espèces exotiques envahissantes (EEE). Dès l'ouverture, les chasseurs auront donc la possibilité de tirer cette espèce sans bracelet. Afin de connaître l'évolution de la répartition géographique de ces animaux, les territoires sont invités à transmettre à la FDC41, au service départemental de l'ONCFS ou dans le bilan annuel des plans de chasse, tous les prélèvements de cerf Sika.



Hervé Gendrier nous a quitté

Agriculteur engagé au service de sa profession, passionné de chasse, Hervé Gendrier s'en est allé en février dernier dans sa 66^{ème} année au terme d'une longue maladie.

A la tête d'une exploitation de polyculture agricole (vignes, fraises, asperges, céréales) à Saint-Claude-de-Diray, bien connu dans les milieux agricoles départementaux en particulier à la cave des vignerons de Mont-Près-Chambord et au CDJA, Hervé Gendrier a œuvré pendant une trentaine d'années en tant qu'estimateur des dégâts de gibiers pour le compte de la FDC 41.

Expert en assurance, il était très apprécié pour sa sociabilité et la justesse de ses évaluations. Son départ est une grosse perte pour le service qui appréciait la rigueur de ses estimations et sa diplomatie. La fédération des chasseurs de Loir-et-Cher adresse ses sincères condoléances à son épouse Ghislaine, à ses enfants et à toute sa famille.



DU 17 MAI AU 7 JUILLET

PRÊT POUR L'APPROCHE !

Une sélection pour rester à l'affût !

TERRES & EAUX

La nature, ça se vit.



899€
L'ENSEMBLE

**PACK MOSSBERG 243 ET 30-06
+ LUNETTE 3-12X62**
Réf. : 1145235/1147645

Nikko Stirling



PRIMO

Black Tripod

TRIPODE CAMO
Réf. : 1007559

-30€

~~179€~~
149€

PROMOTION



Pour les porteurs de la carte **AVANTAGES**

POUR 1€ DE PLUS
LE POINT ROUGE OFFERT
(D'UNE VALEUR DE 92,99€)
Réf. : 1134477



RTI



SAVAGE ARMS

PACK CARABINE AXIS XP + ACCESS 30-06
Réf. : 1068091

599€



Bushnell
LUNETTE XLT 3 X 12 X 56
Réf. : 1141574

-50€

~~419€~~
369€

PROMOTION



QUANTITÉS LIMITÉES !

SAVAGE ARMS

CARABINE AXIS FLT CAMO 30-06 + 3-9 X 40
Réf. : 1126493

~~749€~~
699€

PROMOTION



Bushnell
JUMELLES 10 X 42 CAMO
Réf. : 1145241

-50€

~~249€~~
199€

PROMOTION



APEAU BUTTOLO
Réf. : 09238

38€₉₉



Retrouvez-nous sur **terreseteaux.fr**

VENTE EN LIGNE !

PROFITEZ DE CES OFFRES DANS LE MAGASIN TERRES & EAUX LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS !

Nos magasins sont ouverts du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30, le vendredi et le samedi de 9h à 19h30.

45-LOIRET : ORLÉANS - SAINT-CYR-EN-VAL • 72-SARTHE : LE MANS - SAINT-SATURNIN

SAS TERRES & EAUX - RCS 025 255 7221 Ile de France. Ventes soumises à réglementation. Remise effectuée en caisse. *Quantités limitées à 30 pièces sur l'ensemble des magasins.

Les stages d'été

enfants et ados

Stage Nature

8 - 12 ANS

PLACES LIMITÉES
À 12 PARTICIPANTS
PAR SESSION

5 JOURS DE 9H À 17H

TARIF : 130€*

été 2019

À L'HONNEUR :

LA NATURE BIEN SÛR !

Construction de cabanes, pêche des petites bêtes de l'eau, Sologne à vélo, tir à l'arc, traces et indices de présence, découverte du parc pédagogique, jeu de piste, etc. Les découvertes de terrain seront privilégiées !

LIEU : Maison de la Chasse et de la Nature
à Montrieux-en-Sologne

POUR LES 8-12 ANS

Du lun. 08 au ven. 12 juillet

Du lun. 15 au ven. 19 juillet

Du lun. 22 au ven. 26 juillet

Du lun. 29 juillet au ven. 02 août

* Inclus le repas du midi, le goûter, l'équipement collectif et l'encadrement technique.

4^e édition

Stage pêche & Nature

du 5 au 9 août 2019

8 - 15 ANS

PLACES LIMITÉES À 24 PARTICIPANTS

TARIF : 250 € MAXIMUM
HÉBERGEMENT EN DUR COMPRIS

LIEU : Domaine de Boisvinet
Le Plessis-Dorin

Le stage Pêche & Nature est organisé en partenariat avec la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher. En plus des activités traditionnelles du stage nature, les ados pourront découvrir le loisir pêche sous toutes ses formes ! Ateliers pêche (pêche au coup ou au leurre, float tube, feeder quiver, etc.) et ateliers « pratique » (montages divers, fabrication de leurres, etc.)... Il y en aura pour tous les goûts !

2019

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION À retourner à l'attention de Marie Schricke-Doyen

FDC41 - 36 rue des Laudières - BP 30068 - 41353 Vineuil Cedex

NOM & Prénom de l'enfant :

Date de naissance : __ / __ / ____ Âge : __ ans

Adresse complète :

Code postal : ____ Ville :

Tél. : Port. :

Mail : @

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS : FDC41 - Marie Schricke-Doyen

Tél. : 02 54 50 27 97 / 06 81 66 56 09 - Mail : animation.environnement.fdc41@orange.fr

> UNE RÉUNION D'INFORMATION AURA LIEU EN JUIN

Vous souhaitez inscrire votre enfant au
(cochez la case de votre choix - 1 seule possible) :

Stage **Nature**

☐ du 08/07 au 12/07 ☐ du 22/07 au 26/07

☐ du 15/07 au 19/07 ☐ du 29/07 au 02/08

Stage **pêche & Nature**

☐ du 05/08 au 09/08





Elagage et Abattage

Taille douce toute l'année

Débroussaillage - Rognage de souches

Taille de haies mécanique et manuelle

Création et entretien de jardins



41700 Cour-Cheverny

06 75 69 74 19 - 02 54 79 83 13

hubert.alexandre.41@orange.fr

www.amenagementsensoleilles.com

ISUZU D-MAX

✓ **POIDS TRACTABLE : 3,5 T**

✓ **SANS ADBLUE**

✓ **ÉCOLOGIQUE**

✓ **RÉSISTANTE**

✓ **FIABLE**

à partir de

16 560 € HT

Photo non contractuelle. *Modèle Single Cab 2 WD. Tarif au 01/01/2019



**GARANTIE 5 ANS/
100 000 KM**



**CONSOMMATION DE
CARBURANT
(7.9L/100KM)**



**PAS DE TAXE CO2
NI TVS**

89, route de Sancerre - 18240 Léré

CLDA
AUTOMOBILES

02 48 72 60 20

Référencé AGILOR

www.clda.fr



Expert par nature

BARBARY

Aménagez, cultivez, gérez vos territoires.



**Aménagement
des territoires**

**Cultures, couverts,
mélanges mellifères,
attractifs et pièges**



Équipement du chien



***Vous avez des besoins,
nous avons les solutions ...***



BARBARY - PISSIER

11 rue de la grotte - 41210 La Marolle en Sologne

Tél. : 02.54.83.63.01 - www.pissier.fr

**Venez découvrir notre
site internet :
<https://bauchery.fr>**



**Pépinières
Bauchery**
DEPUIS 1904

**LE SPÉCIALISTE DES HAIES CHAMPÊTRES
ET CYNÉGÉTIQUES**

SWITCHGRASS

COUVERTS À GIBIER

GRAINES DE GENÊT ET D'AJONC

CULTURES À GIBIER ANNUELLES

Exposant au Game Fair de Lamotte-Beuvron les 14,15 et 16 juin 2019

LIVRAISON À
DOMICILE



PLACE DE L'ÉGLISE - 41220 CROUY-SUR-COSSON TEL : 02 54 87 51 02 FAX : 02 54 87 02 22 E-MAIL : contact@bauchery.fr

Sus aux déchets !

Pour la 10^e année consécutive, le 2 mars dernier, pêcheurs et chasseurs ont participé à un grand nettoyage des bords de Loire. 33 m³ de déchets, soit plus de 2 bennes, ont été prélevés à l'aube de la saison touristique.

Au total, ce sont 132 bénévoles qui se sont mobilisés en Loir-et-Cher pour cette opération écocitoyenne. Membres de l'association des jeunes chasseurs (AJC 41), de la FDC 41, de la Fédération de pêche de Loir-et-Cher et de l'Association départementale des chasseurs de gibier d'eau du 41, ils étaient présents respectivement à Muides-sur-Loire, Vineuil, Blois et Chaumont-sur-Loire.

Sous les averses, ces courageux bénévoles ont fait la chasse, à pied ou en bateaux, aux objets jetés ici ou là sur le bord du fleuve royal, avec à la clef une bonne récolte et quelques objets insolites récupérés comme un pédalo, une nasse, des pneus, ... et même un soutien-gorge et une trottinette.

« Le respect de l'environnement est une préoccupation majeure de notre association et je suis heureux que 132 personnes, dont une majorité de chasseurs, aient pris part à cette opération écocitoyenne à Blois, Vineuil, Muides et Chaumont-sur-Loire » expliquait Philippe Lavallart, administrateur à la FDC 41 présent sur le point de collecte du Lac de Loire.

Cette année encore, plusieurs partenaires associations, entreprises et collectivités étaient réunis autour de ce projet : Barbat recyclage environnement (mise à disposition de 4 bennes sur les points de collecte), E. Leclerc Blois (logistique : gants, sacs poubelle, café d'accueil...), les mairies des communes concernées (vin d'honneur), La Bourriche aux Appétits (casse-croûte à Vineuil), la fédération de pêche, Les Marins du Port de Chambord et Millière Raboton (mise à disposition de bateaux pour accéder aux îles, ou encore Rostaing et Verney-Carron (gants, gilets fluo).

J'aime la Loire propre reviendra en 2020 et ce sera le samedi 7 mars.



Renouvellement de la déclaration pour les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

Pour la campagne cynégétique 2019-2020, les territoires et personnes (détentrices d'un permis de chasser validé) désirant détruire à tir les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), doivent détenir une autorisation préfectorale individuelle à compter du 1^{er} juillet qui sera valable jusqu'au 30 juin 2020. Les imprimés de demande ou de renouvellement sont à disposition en mairies, sur le site internet de la FDC 41 et sur celui de la DDT de Loir-et-Cher. En fin de saison, un bilan des prélèvements réalisés lors de la période de destruction doit être produit et transmis à la FDC 41.

Contact : Frédérique Leroy 06 42 61 08 27

Gestion d'étang

Bonnes pratiques et respect de la réglementation

Les étangs de Loir-et-Cher, plus particulièrement en Sologne, constituent de véritables réservoirs de biodiversité, avec des habitats favorables à l'accueil des oiseaux d'eau, des amphibiens et des invertébrés aquatiques.

En Loir-et-Cher, on ne compte plus le nombre d'étangs en Loir-et-Cher fréquentés par des espèces végétales d'intérêt européen ; dans ces milieux, les herbiers et ceintures de végétation aquatique (joncs, roseaux, carex ...) constituent une véritable richesse patrimoniale. Créés il y a plusieurs siècles pour une grande partie d'entre eux, l'évolution de leur gestion a malheureusement décliné au fil du temps. La pisciculture, activité initiale, a fortement régressé au détriment d'autres activités comme la chasse.

« L'activité piscicole est aujourd'hui menacée par le désintéressement de certains propriétaires ; pourtant, elle est à conserver car elle profite non seulement aux poissons, mais également à toute la faune et la flore » souligne Serge Bourdais technicien en charge de la thématique étang à la FDC 41.

Un certain nombre de contraintes (baisse de production de poissons, impact du cormoran, pression de certains locataires de chasse, répétition des sécheresses, coûts d'entretien...) entravent aujourd'hui la gestion raisonnée des étangs. Les gestionnaires d'étang doivent donc mesurer leur rôle en matière de biodiversité et intégrer les contraintes réglementaires (Loi sur l'eau de 1992) mises en place afin d'éviter la dégradation des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

La vidange doit se faire selon la réglementation en vigueur après déclaration auprès des services de l'État. Attention, notre département a connu ces dernières années, des périodes de restriction de vidange, il est donc conseillé d'envoyer suffisamment tôt l'imprimé de demande ⁽¹⁾. De même lors de l'acquisition d'un étang, il est souhaitable de s'assurer auprès des services de l'État du statut légal du plan d'eau.

En ce qui concerne la bonde, la réglementation oblige les propriétaires, lors des pêches d'étangs ou de mise en assec à mettre en place une bonde de type moine. « L'eau étant devenue ces dernières années une ressource très difficile à gérer en raison des conditions climatiques, il est probable que dans le futur l'application des textes sera durcie. Faute de système adéquat, une vidange d'étang pourrait ainsi être refusée » précise S. Bourdais.

L'intérêt de l'assec

Parmi les préconisations, Serge Bourdais recommande la pratique d'un assec au moins tous

les 5 ans entre la période hivernale de vidange et l'automne suivant. La mise en assec limite en effet l'envasement des étangs et favorise le développement estival d'une végétation de plantes héliophytes ⁽²⁾ très favorables aux poissons et aux oiseaux d'eau lors de la remise en eau. L'implantation d'une culture, qui se pratique dans d'autres régions comme les Dombes n'est pas nécessaire, car l'étang dispose d'un très grand potentiel de graines très favorables à la faune.

Après l'assec, il est constaté une très nette augmentation de la fréquentation de canards qui viennent s'y reproduire et se nourrir notamment la nuit. Globalement ce phénomène est observé durant 2 années après l'assec, pour ensuite diminuer dans le temps, d'où l'importance de renouveler cette opération.

Lors des travaux de réfection, il est important de conserver des vases car la végétation aura du mal à se développer sur du sable et/ou de l'argile. De même lors de la création d'îlots ou de renforcement de la digue, il faut éviter l'étrepage ⁽³⁾ de l'étang et réaliser dans ce cas un apport de terre végétale.

Pour les étangs qui se situent sur un cours d'eau (pêche, curage, débit réservé...), nous invitons les propriétaires à bien respecter la réglementation car elle s'applique comme pour les cours d'eau.

Parmi les autres conseils de bonnes pratiques, l'intervention sur les espèces invasives est indispensable. Que ce soit sur le ragondin, les écrevisses exotiques (en recrudescence), mais aussi la jussie, les propriétaires ou gestionnaires doivent rester vigilants. Dans le doute de la présence d'une plante envahissante, n'hésitez pas à contacter différents organismes (ONCFS, CRPF, FDC41, Fédération de pêche, syndicat de bassin...) pour confirmer ou non la présence de celle-ci et intervenir par arrachage au plus vite. Trop de propriétaires se manifestent trop tardivement. De même, les plantes exotiques aquatiques vendues dans les magasins spécialisés pour favoriser l'oxygénation de l'eau, ne doivent pas être jetées dans le milieu naturel.

Pour le cormoran, le tir en eaux closes sur des étangs à vocation de pêche est possible avec autorisation du 21 août au 28 février (prolongation possible jusqu'au 30 avril en cas d'alevinage ou de vidange tardive). L'ONCFS réalise aussi des tirs d'été sur les sites de

reproduction, et les propriétaires sont invités à contacter l'office en cas de reproduction de cormorans sur leur(s) étang(s).

Enfin, pour la reproduction des canards, les études récentes de la FDC 41 en Sologne ont confirmé un très fort impact de la prédation sur les nids. Il importe donc également de surveiller la profondeur d'eau dont la variation à la baisse favorise la prédation sur les œufs par les sangliers, renards ou fouines. Pour la prévenir, l'étang devra être à son étiage maximum à la fin de l'hiver.

La surdensité de carpes, voire de colverts, qui agissent notamment sur la transparence de l'eau, va également entraîner un plus faible développement de la végétation aquatique. Il est donc important de bien apprécier la capacité d'accueil de l'étang pour ces espèces.

« Le maintien de la biodiversité impose des obligations nouvelles. La FDC 41 est en capacité de conseiller et d'accompagner les propriétaires d'étang pour valoriser ces milieux. Nous avons par exemple été retenus par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) pour conduire une opération de développement de la végétation herbacée aquatique en Sologne. A ce jour, une quinzaine d'étangs ont pu bénéficier d'arrachage de saules avec une aide financière de l'AELB à hauteur de 80% du budget, ce qui a permis le retour des phragmites, carex et joncs » explique Serge Bourdais.

Une convention de partenariat a par ailleurs été signée avec l'ONCFS en février 2018 pour le suivi de la végétation aquatique et piscicole en Sologne. Plusieurs mesures (relevés de végétation, analyse d'eau et de sédiments, présence d'oiseaux, enclos/exclos...) sont réalisées par le pôle étangs continentaux de l'ONCFS et constituent de précieux indicateurs pour une gestion efficiente des étangs.

- (1) www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Plan-d-eau/Vidange-de-Plan-d-Eau/Vidanger-un-plan-d-eau.
- (2) Plante semi-aquatique de marais dont les racines vivent sous l'eau mais dont les tiges, fleurs et feuilles sont aériennes.
- (3) Pratique visant à décaisser et à exporter le sol superficiel et la végétation.

41230 Soings en Sologne
782 Les Varennes
mira41chasse@gmail.com

MIRA 41



A partir de **67€**



NOUVELLE FABRICATION DOUGLAS NATURELLEMENT IMPUTRESCIBLE

1Mètre 1,5M 2 M

02.54.98.79.96

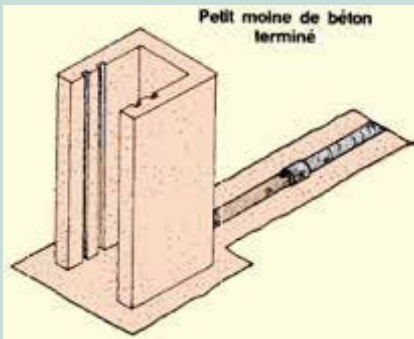
Un ouvrage adapté pour les vidanges : la bonde «moine»

Le moine est un ouvrage de vidange permettant l'évacuation des eaux et la mise à sec progressive de l'étang. Il fût inventé au Moyen âge par des moines cisterciens et constitue actuellement, le système de vidange le plus courant.

Contrairement aux autres ouvrages (vanne par exemple), le moine permet de vidanger en évacuant les eaux du fond, les plus froides et donc les moins impactantes pour le milieu récepteur. Cela permet également d'éviter le départ des sédiments vaseux lors de la vidange. Selon la bonde existante, il est possible d'adapter le système pour être en conformité.

La bonde de type moine qu'elle soit en bois ou en béton, doit comporter deux murs de séparation au-dessus du niveau d'eau et situés devant l'évacuation par la pelle ou le pillon. L'eau doit s'évacuer par une grille située en bas de la première paroi puis ensuite passer par le haut de la deuxième séparation avant évacuation.

Ci-dessous exemple d'adaptation d'une bonde.



SOLOGNE SHOOTING CLUB

COACHING • BALL-TRAP • EVENEMENTS



Charles BARDOU
Manager & Coach



Diagnostic de tir & Coaching individuel



Le Haut vol



Le rabbit



Le glibier d'eau



Le Club House

NOS PARTENAIRES : **Perazzi** **FOB** **Blaser** **LAFORTE**

LE PLUS GRAND STAND FRANÇAIS

ÉQUIPEMENTS :

24 parcours de chasse
65 postes de tir,
190 lanceurs
5 tours de haut vol
1 mur de battue haut vol
1 plate-forme
(4 étages : 3, 6, 9 et 12 mètres)

DISCIPLINES :

Ecole de tir
Parcours de chasse
Sanglier courant (en cours)
Coaching individuel

OUVERT :

du LUNDI au DIMANCHE
TOUTE L'ANNEE
de 9H00 à 18H30
Fermeture le mardi

Renseignements auprès de : Pascale Martin

Tél. 02 54 76 12 72
contact@sologne-shooting-club.com

Domaine de Courgenau - RD 35
41600 CHAUMONT S/THARONNE

Suivez-nous sur : www.sologne-shooting-club.com

DANS CHAQUE
CHASSEUR
SOMMEILLE UN
GRAND FUSIL.

ALORS,
POUR DEVENIR
UN «SABRE»
À LA CHASSE,
NOUS VOUS
PROPOSONS :

le diagnostic de votre
niveau de tir pour
définir un entraînement
personnalisé et un
suivi de progression

Vos objectifs seront
la clé de votre future
réussite

DU DÉBUTANT
AU CONFIRMÉ

**Essai sur
demande**
sur votre
propriété

Avec les « Gators » John Deere,
chassez autrement



NOUVEAU | LOCATION DE REMORQUE CHASSE & GATOR
DANS LES DEPARTEMENTS 41 & 45



Remorque 10 chasseurs



**Venez découvrir
nos nouvelles offres
contrat d'entretien et location !**



37 ST CYR/LOIRE
02 47 54 75 92

41 BLOIS
02 54 42 11 42
ROMORANTIN
02 54 76 05 54

45 OLIVET
02 38 63 60 60
CHECY
02 38 63 89 62



JOHN DEERE



équip'jardin

Compte rendu de l'assemblée générale 2019

Le 26 avril dernier, pour l'assemblée générale de leur fédération, les chasseurs de Loir-et-Cher avaient la joie d'accueillir Marc Fesneau, Ministre auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, Jean-Paul Prince, Sénateur de Loir-et-Cher (lequel a présenté un point sur la réforme en cours de la chasse française), Stéphane Baudu et Pascal Brindeau, Députés de Loir-et-Cher et Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher.



Devant une assemblée nombreuse, le président Hubert-Louis Vuitton a rendu compte (à travers une présentation vidéo) de la chasse en Loir-et-Cher. Une activité qui demeure dynamique avec 23 375 chasseurs. Ce malgré une érosion globale du nombre de pratiquants de l'ordre de 1,39 % par rapport à l'an dernier (dont 2,74 % de chasseurs annuels), les 260 nouveaux chasseurs ne suffisant pas à compenser les départs. L'âge moyen des chasseurs est de 53 ans ; la tranche des 56/75 ans étant la plus représentée.

La Fédération a étoffé son équipe (19 salariés) en recrutant cette année Marion Boulay, attachée en communication, notamment pour créer et gérer la page Facebook fédérale et le compte Instagram.

Eloïse Saillard, alternante en Master 2^{ème} année poursuit ses missions, principalement en cartographie. Elle assure la migration de nos données sur le logiciel QGIS et forme avec brio les personnels à son utilisation.

Une nouvelle formation sur la réglementation de la chasse a réuni 26 chasseurs. 239 adhérents ont suivi une de nos formations.

Les accidents de chasse dont nous avons eu connaissance concernant la mort d'un labrador, tué par la balle d'un chasseur de sanglier. Une balle ayant ricoché pour finir sa course dans l'arrière-boutique d'un magasin. La sécurité doit être le souci n° 1 des chasseurs : respecter les angles et les distances de tir, pratiquer un tir fichant, et garder à l'esprit que s'abstenir de tirer est un acte de chasse.

Dans le cadre du 3^{ème} schéma départemental de gestion cynégétique, les commissions fédérales se sont mises au travail et ont agi pour préserver et développer des populations naturelles de Faisan, Perdrix et Lièvre. La forte participation de bénévoles aux comptages de printemps marque le soutien des chasseurs, mais aussi de très nombreux sympathisants à cette politique volontariste en faveur du petit gibier naturel.

Les repeuplements en Faisan commun naturel ont été poursuivis et près de 170.000 ha sont désormais en plan de chasse pour l'espèce. 1 209 secteurs ont été comptés au printemps 2018, avec une moyenne

de 8,5 coqs aux 100 hectares, soit plus de 11 500 coqs faisans dénombrés. La bonne reproduction de cette année, 5,39 jeunes par poule d'été, a permis des attributions supérieures à celle de l'an passé.

La fédération finance à 50% (elle consacrera près de 175 K€ sur 4 ans) l'opération Reconquête, réalisée en lien avec 5 GIASC, pour renforcer la présence de la Perdrix grise sur 26.800 ha. Les GIASC et chasseurs concernés supportent le budget restant. Par ailleurs, les derniers lâchers de perdrix grises (2 000 oiseaux de souche sauvage, issus de nids récupérés pendant la moisson) ont été réalisés sur le GIASC Beauce-Gâtine. Au dernier comptage, la densité sur ce GIASC était passée de 6 à 8 couples. Les résultats de mars 2019 donnent une densité de 13 couples aux 100 ha. Notre objectif est donc atteint, puisqu'il était de 10 ! Pour la Perdrix rouge l'année était correcte, contrairement à ce que laissaient craindre les comptages de printemps. Mais les 1 920 attributions de perdrix grises et rouges de l'année ont tenu compte de la fragilité de l'espèce. La collecte d'œufs de perdrix se poursuit. Le président Vuitton encourage toute personne qui trouve des nids (pendant la moisson par exemple), à contacter Denis Peltier, technicien fédéral.

Le Lièvre fait aussi l'objet d'un important suivi par des indices kilométriques d'abondance et des battues à blanc au printemps. Près de 60.000 ha sont en plan de chasse pour cette espèce. Les mesures de sa vitalité indiquaient cette année des populations à la hausse, notamment sur les zones en plan de chasse. 1.829 lièvres ont donc pu être attribués. Le taux de réalisation est de 56 %.

Les jachères environnement faune sauvage, les cultures d'intérêt faunistique, les haies et les bandes enherbées sont autant d'aménagements sources de nourriture, ou zones refuge qui permettent de rendre les territoires plus accueillants pour la petite faune de

plaine. La Fédération y a consacré 37.000 € sur la campagne. Ainsi, 10,3 km de haies ont été plantés, 620 hectares de jachères réalisés sur 156 exploitations et 164 hectares de cultures d'intérêt faunistique et de culture à gibier réalisés sur 85 exploitations.

Hélas, la période de gel obligatoire (1^{er} mars au 30 août) fixée par le Ministère de l'agriculture sans concertation avec les chasseurs, menace les couverts annuels qui étaient réalisés en avril-mai, puisqu'ils ne sont plus comptabilisés comme Surfaces d'Intérêt Ecologique.

F. Leroy et L. Sautereau, en lien avec notre **commission Prédation**, ont élaboré un dossier très étayé pour défendre le classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) du groupe 2. La Fédération l'a fermement défendu à la CDCFS spécialisée ESOD. Par ailleurs, nous avons demandé la pie en sus des espèces déjà classées. Mais l'Etat s'est opposé fermement à la présenter, bien que les agriculteurs aient voté « POUR ». Les dossiers sont en cours d'examen au ministère de la Transition écologique et solidaire.

Le **Cerf Muntjac** (espèce exotique envahissante en France, par ses effets néfastes sur la biodiversité et sur la sylviculture) est observé en milieu naturel en région Centre-Val de Loire depuis les années 2000.

Un réseau d'observation a été mis en place. Les chasseurs sont encouragés à tirer ces animaux pour empêcher leur impact sur le milieu naturel. Sur les 48 animaux observés dans notre région depuis que la population s'y est installée, 12 ont été prélevés dans l'Indre-et-Loire, 3 dans l'Indre et 2 dans le Loir-et-Cher.

Les **comptages aériens annuels des effectifs de pigeons ramier** hivernant en Sologne, réalisés en partenariat avec le GIFS, la Fédération régionale des chasseurs, et les autres FDC de notre région a permis de dénombrer 16 335 pigeons en décembre 2018



et 12 260 en janvier 2019. Avec 37 646 pigeons au tableau sur la campagne, le Pigeon demeure le 1^{er} petit gibier naturel prélevé en Loir-et-Cher.

Les données collectées dans le cadre d'une **étude sur le dénombrement des canards en Sologne** sont transmises à A. Caizergues, responsable du programme fuligules à l'ONCFS. Les trois années de tests en Loir-et-Cher permettront peut-être des recensements d'oiseaux d'eau à plus grande échelle. La commission Migrateurs étudie pour la campagne 2020/2021 la mise en place d'un plan de gestion canards plongeurs en Sologne, afin d'obtenir le piégeage des mustélidés en bordures d'étangs, mieux connaître les prélèvements à la chasse et promouvoir des aménagements.

L'absence de nouveau cas de tuberculose bovine dans la faune sauvage avait permis de faire évoluer notre département du niveau de risque 3 (élevé), au **niveau 2 (intermédiaire)**, sur l'échelle de risque du réseau de surveillance Sylvatub. Mais la **Peste porcine africaine** exige que nous demeurions vigilants.

Le Docteur Pauline Chaigneau, vétérinaire à la Fédération nationale des chasseurs, a donc présenté à l'assemblée très attentive un point sur la PPA. Elle est également intervenue sur la maladie de Lyme.



La commission grand gibier a commencé à travailler sur un livret de bonne conduite de gestion des déchets de chasse, répondant aux obligations réglementaires européennes et nationales. Et la FDC 41 a participé à l'étude de **faisabilité de la filière de valorisation de la venaison**, menée par la fédération régionale, pour le Conseil régional du Centre-Val de Loire.

698 trophées étaient exposés cette année à la salle des fêtes de Cour-Cheverny et beaucoup s'accordent à dire que la fréquentation était cette année la plus importante jamais vue. 4.654 cerfs élaphe ont été attribués cette saison. Les 51 % de taux de réalisation tendent à confirmer un niveau d'attribution sûrement trop élevé sur certains secteurs. L'arrêté fourchette de l'année prochaine en tiendra compte.

106 chevreuils de plus que l'an dernier avaient été attribués cette année, pour un total de 13 762. Mais 143 de moins ont été réalisés. Toutefois la population se porte bien.

Des conditions favorables permettent le développement des sangliers. L'espèce représente environ 75 % de l'enveloppe globale d'indemnisation et ce, bien que les chasseurs n'aient pas démerité : pas moins de 23.621 sangliers ont été prélevés, hors parcs et enclos. Soit 4.214 de plus que l'an dernier.

Au 30 juin dernier, à la clôture de l'exercice comptable 2017/2018, le montant d'indemnisation de dégâts était sensiblement identique à celui de l'année passée. Il n'y a donc pas eu de grosses variations, ni au plan financier, ni en termes de surfaces détruites. Par contre, durant l'automne-hiver 2018/2019, le Loir-et-Cher a subi de très importants dégâts sur semis et prairies imputables à la croissance exponentielle des populations. Cela impactera les surfaces détruites et les indemnisations sur l'exercice en cours.

L'agrainage de dissuasion a toute son importance sur les semis de printemps. Pour limiter la casse, le président Vuitton l'encourage fortement durant la période de semis (avril et mai).

La gestion des dégâts passe aussi par la prévention et des aménagements sont parfois nécessaires pour protéger des cultures sensibles. La commission grand gibier planche sur un projet de convention de clôture pour inciter agriculteurs et chasseurs à la prévention des dégâts en zone verte.

En lien avec Vinci Autoroute, nous suivons 4 passages à gibier sur l'axe Vierzon-Romorantin, pour mesurer l'impact sur la flore sur l'utilisation de ces infrastructures par la grande faune. Des caméras ont été installées et un relevé de flore réalisé. Le bilan de la 1^{ère} saison confirme une fréquentation presque nulle par les cerfs. L'an prochain, un entretien paysager sera fait et un nouveau suivi par caméras réalisé.

776 abonnés reçoivent nos newsletters et le site internet a fait cette année l'objet d'une nouvelle version. Notre revue, envoyée gracieusement aux adhérents, traite principalement d'informations locales. La chasse est aussi valorisée lors de la présentation des trophées de Cerf ou du Game Fair, par exemple.

La chasse à la cartouche démontre le souci des chasseurs de limiter leur impact sur la nature : 22 big bags, soit environ 4,5 tonnes collectées cette année.

La réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné, classée « Espace Naturel Sensible », inaugurée le 24 septembre 2018, est désormais ouverte au grand public. HL Vuitton a renouvelé ses remerciements à tous les partenaires financiers. De très nombreux visiteurs ont déjà expérimenté les 2 observatoires.

Un nouveau hangar a été bâti sur le site fédéral de formation à Montrieux. Atelier, zones de stockage dédiées et chambre froide y ont trouvé place.

Sur la précédente campagne, la commission Subventions a étudié les dossiers qui ont donné lieu à un total de 221.000 € subventionnés. GIC et GIASC sont les principaux bénéficiaires.

Le président Vuitton a exprimé ses remerciements aux administrateurs et collaborateurs de la FDC 41, à l'équipe de la Fédération régionale des chasseurs du Centre-Val de Loire et à tous les bénévoles qui œuvrent en faveur de la chasse en Loir-et-Cher et de la biodiversité.

Les finances (en milliers d'euros) Exercice clos le 30 juin 2018

Compte de résultat du service général :



Compte de résultat du service dégâts :



Bilan consolidé de la FDC41 :



Rapport du commissaire aux comptes :

Exercice clos le 30 juin 2018 présenté et certifié par Mr Vincent COCUELLE (cabinet ORCOM)

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice. »

.../... « nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. »

Fait à Blois le 13/04/2019

Budget prévisionnel 2019/2020 Service général :



Service dégâts :



Cotisations statutaires

Historique	2012	2013	2014 à 2017	2018	2019
Cotisation FDC41	60 €	64 €	68 €	70 €	70 €

Les nouveaux permis bénéficient toujours d'un tarif spécial

Sources de financement

Timbre grand gibier : 6,50 €
Bracelets : 80 € Cerf mâle (CEM et CE-), 70 € Biche et Faon (CEF et CEJ), 20 € Chevreuil (CHI), 10€ Daim et Mouflon (DAI et MOU)

La participation financière des territoires

HA CORRIGE*	MASSIF	UNITE SANGLIER
0,37 €	27	
0,50 €	11	[23-37]
0,62 €		[31-33] et [44-46-47]
0,75 €	29	
0,87 €	9 et 28	[32-35-36]
1,12 €	30	
1,24 €	4	[34-39-40]
1,37 €	26	
1,49 €		[41-42-43-45]
1,87 €	18	
1,99 €	25	

*Ha corrigé = ha bois + ha plaine/5 + ha eau/5

Résolutions adoptées (à l'unanimité)

Résolution 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 30 juin 2018, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.

Résolution 2

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées visées à l'article L612-5 du code du commerce et statuant sur ce rapport certifie qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Résolution 3

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2017/2018.

Résolution 4

Les comptes de la Fédération, couvrant la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	7.685.169,55 €uros
Total de Produits	3.373.055,85 €uros
Résultat net comptable	-13.225,62 €uros

Le résultat net comptable se décompose de la façon suivante :

Résultat du service « général »	54.341,21 €uros
Résultat du service « dégâts »	-67.566,83 €uros

Cette ventilation résulte de l'obligation qui est faite aux Fédérations de tenir des comptabilités distinctes concernant notamment ces deux services.

Au 30 juin 2018, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :

Réserves de gestion	3.700.792,86 €uros
Réserves immobilisées	1.826.344,47 €uros
Réserves de financement	671.121,70 €uros
Autres réserves	150.000,00 € uros

Résultat service « général »	54.341,21 €uros
Résultat service « dégâts »	-67.566,83 €uros
Total fonds propres	6.335.033,41 €uros

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder aux affectations suivantes, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 :

Le résultat du service « général »	54.341,21 €uros
Aux réserves de gestion (service « général ») la somme de	54.341,21 €uros

Aux réserves immobilisées (service « général »)

Par prélèvement sur les réserves de gestion la somme de	380.944,52 €uros
---	------------------

correspondant à l'ajustement au 30 juin 2018 de la valeur nette comptable des immobilisations de ce service

Le résultat du service « dégâts »	-67.566,83 €uros
-----------------------------------	------------------

Aux réserves de gestion (service dégâts), par prélèvement sur les réserves immobilisées (service dégâts) la somme de	8.896,70 €uros
--	----------------

correspondant à l'ajustement au 30 juin 2018 de la valeur nette comptable des immobilisations de ce service

Aux réserves de financement (service dégâts) la somme de	- 67.566,83 €uros
--	-------------------

Après affectation, le solde des comptes de fonds associatifs se présente ainsi :

Libellés	Service « Général »	Service « Dégâts »	Comptes de la FDC
Réserves de gestion	1.731.272,93 €	1.651.813,32 €	3.383.086,25 €
Réserves immobilisées	2.188.052,20 €	10.340,09€	2.198.392,29 €
Réserves de financement	150.000,00 €	603.554,87 €	753.554,87 €
Totaux en euros	4.069.325,13 €	2.265.708,28 €	6.335.033,41 €

Résolution 5

Suite de la présentation du budget 2019-2020 par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve celui-ci, caractérisé par :

Un total de produits de 3 201 400 €uros

Et un total de charges de 3 392 000 €uros

Résultat de - 190 600 €uros

Résolution 6

L'Assemblée Générale autorise le conseil d'administration à réaliser, au nom et pour le compte de la Fédération, l'acquisition, l'échange ou la vente de biens mobiliers et/ou immobiliers, propriété de la Fédération. A cet effet, l'Assemblée Générale décide de lui donner tous pouvoirs aux fins de signer tous actes et pièces, recevoir toutes sommes en quittance et généralement faire le nécessaire.

Résolution 7

Suite à la présentation de la réforme de la chasse, l'Assemblée Générale approuve le projet de fusion des comptabilités des services «général» et dégâts, sous réserve de la modification correspondante dans le modèle ministériel des statuts des fédérations départementales des chasseurs.

Projet de dates d'ouverture/fermeture de la chasse

Ouverture générale : le dimanche 22 septembre 2019 à 9h00

Fermeture générale : le samedi 29 février 2020

Adoption du règlement intérieur (à l'unanimité)

Le nouveau règlement intérieur, qui permettra notamment la mise en œuvre d'un mode de consultation des adhérents par correspondance, ou par voie électronique pour les assemblées extraordinaires, a été adopté à l'unanimité.

Les médaillés de l'AG 2019

- Monsieur Maurice Martineau,
- Monsieur André Mainfrais,
- Monsieur Jean-François Moulin,
- Monsieur Joël Delaize.

Les médaillés de l'assemblée générale 2019 et leurs parrains.



AEB
LOCATION-VENTE

Le bon outil au bon moment

PRÉSENT AU
du 14 au 16
JUN 2019
Game Fair
en
LOIR-ET-CHER
STAND N° K10

LOCATION • VENTE

MATÉRIEL BTP - INDUSTRIE - PARTICULIERS

VENTE DE MATÉRIEL NEUF ET OCCASION

MAGASIN OUTILLAGE



-15%

remise de bienvenue pour
toute 1^{ère} location
sur présentation de ce coupon*

MONTHOU-SUR-CHER
Siège social
Tél : 02.54.71.43.33
Mail : contact@aeb-branger.fr

BLOIS
Tél : 02.54.52.24.24
Mail : agence.blois@aeb-branger.fr



ROMORANTIN
Tél : 02.54.76.58.58
Mail : agence.romorantin@aeb-branger.fr

VENDOMME
Tél : 02.54.80.27.46
Mail : agence.vendome@aeb-branger.fr

www.aeb-branger.fr



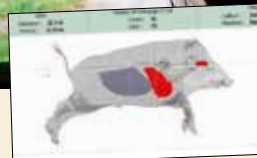
*Offre non-cumulable et valable jusqu'au 31/07/19 sur la base du tarif P.U. Grand Public 2019 - C.O.D. 41

UNIQUE EN FRANCE !
sur 500m² dédiés à l'univers de la chasse

2 CINEMATIRS
simulateurs de chasse

Un outil pédagogique
et ludique pour
s'entraîner
et se corriger au tir
du petit et grand gibier

Sur
rendez-vous
02 54 20 10 33



**Venez tirer
avec votre arme**

- Coaching
- Conseils
- Analyse des tirs
- Apprentissage pour les jeunes chasseurs
- Mise en confiance et sécurité

NOUVEAU
simulateur
de gibier
de haut vol

**ATELIERS
ET SERVICES**

Réparation sur place
Montage d'optiques
Mise en conformation

PRÉSENT AU
du 14 au 16
JUN 2019
Game Fair
en
LOIR-ET-CHER
STAND N° G21



**AU COUREUR
DES BOIS**
PRÊT-À-PORTER ■ ARMURERIE ■ CHASSE

565 Rue Georges Méliès - Parc de la Patte d'Oie
41350 Saint-Gervais-La-Forêt (Blois Sud)

Ouvert : lundi 14h-19h (de septembre à Février)
du mardi au samedi 9h30-12h30 et 14h-19h
www.au-coureur-des-bois.fr

Bourderioux et Fils

**AMENAGEMENT DE LABORATOIRE DE DECOUPE
ET INTERIEUR DE CHAMBRE FROIDE**

**ECHELLE D'ARCHER
ET
ECHELLE D'AFFUT**

**CRISSES DE TRANSPORT
POUR CHIENS**

MIRADORS

PRÉSENT AU
Sologne
Lamotte-Beuvron
Game Fair
en LOIR-ET-CHER
14 - 15 - 16 JUIN

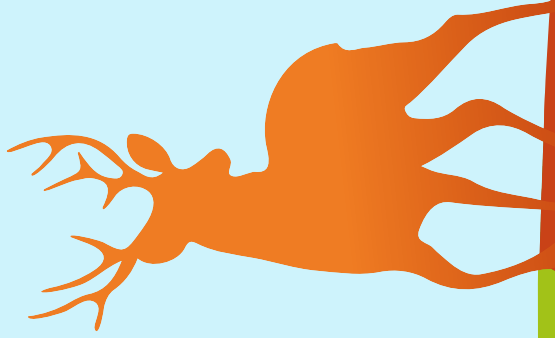
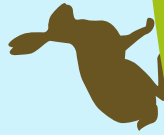
ZI la Bézardière
41200 Villefranche sur cher
TEL: 02-54-96-45-59
06-30-20-35-11
E-mail: bourderiouxetfils@wanadoo.fr

CHASSER

EN TOUTE SÉCURITÉ

en battue petit et/ou grand gibier

LES CONSIGNES À RETENIR



Fédération Départementale des Chasseurs

de Loir-et-Cher

ZONE DE TIR AUTORISÉ



POSTÉ N°1

POSTÉ N°2

POSTÉ N°3

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

→ Lors de l'action de chasse ou de destruction, le port apparent



LES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

• Ne jamais diriger son arme vers une personne ou un bien matériel, que celle-ci soit chargée ou pas.

PENDANT LA CHASSE

✓ IL FAUT :

- S'assurer d'être au bon poste ;
- Se signaler à ses voisins et repérer l'environnement (route, maison, voiture...) ; pour déterminer sa zone de tir
- Matérialiser ses angles de 30° par rapport à ses voisins et par rapport à son environnement (voir schéma ci-dessus) ;
- Retirer la bretelle de l'arme avant de charger ;
- Attendre le signal pour charger son arme ;
- Avant de charger son arme, vérifier que ses canons ne soient pas obstrués ;
- Pour le tir à balles, toujours effectuer un tir fichant ;
- Limiter les tirs dans la traque ;
- Tirer sur un animal clairement identifier ;
- Décharger son arme, dès la fin de battue ;

d'une veste, d'une cape ou d'un gilet fluo est obligatoire pour les chasseurs et recommandé pour les accompagnateurs.

Sauf pour :

- la grande et petite vénerie,
- la chasse au vol,
- la chasse du gibier d'eau,
- la chasse du gibier de passage à poste fixe ;
- la chasse et la destruction des oiseaux « susceptibles d'occasionner des dégâts » à poste fixe ;
- l'approche et l'affût (avant 9h et après 17h).

→ **Avoir sur soi son permis de chasser, sa validation annuelle, et son attestation d'assurance chasse ;**

→ **Lors de tout déplacement en véhicule, décharger puis démonter son arme et/ou la mettre dans une housse ;**

→ **Il est interdit de tirer en direction, à travers et au dessus des voies publiques, des habitations et des voies de chemins de fer ;**



→ **Ne jamais déplacer un animal soumis à plan de chasse, sans dispositif de marquage.**



- **Toujours faire les manipulations de son arme dans une zone sécurisée ;**
- **Toujours tenir son arme canons vers le sol ou le ciel ;**
- **Une arme chargée doit toujours être tenue à deux mains ;**
- **Éviter les armes semi-automatiques ;**
- **Avoir une trompe ou pibole afin de répéter les sonneries ;**
- **Ne pas utiliser de stecher en battue ;**
- **Les accompagnateurs et rabateurs sont des chasseurs à part entière, ils doivent respecter les consignes ;**
- **Respecter les autres utilisateurs de la nature.**

LES SONNERIES RECOMMANDÉES



Début de traque → 1 coup très long

Fin de traque → 1 coup très long et taïauter

Chevreuil → 2 coups

Sanglier → 3 coups

Faon → 4 coups

Biche → 5 coups

Cerf → 6 coups



Véritable art de vivre, la chasse est un loisir passionnant !

Elle rassemble les hommes et entretient le lien originel qui les lie à la nature.

Mais elle exige une pratique responsable et un strict respect des règles de sécurité.

Les consignes ci-dessus doivent être rappelées avant chaque partie de chasse

et appliquées à la lettre. Il en va de la sécurité de tous et de l'image de la chasse.

Enfin, n'oublions pas que ne pas tirer est aussi un acte de chasse.

Amitiés en Saint Hubert.

Hubert-Louis Vuitton
Président de la FDC41

- **Faire signe à ses voisins avant de se déplacer**, pour être sûr qu'ils aient bien entendu la fin de la battue.

X IL EST INTERDIT DE :

- **Diriger son arme vers ses voisins ;**
- **Se déplacer pendant la battue ;**
- **Tenir son arme canons à l'horizontal ;**
- **Tirer assis ou à genou ;**
- **Tirer les animaux rentrant dans la traque ;**
- **Tirer à hauteur d'Homme ;**
- **Épauler et viser en dehors de la zone de tir autorisée (angle des 30°) ;**
- **Tirer trop loin** (ne pas dépasser 40/50 mètres à la carabine, et 20/25 mètres au fusil).

APRÈS UNE BATTUE

- **Toujours vérifier les tirs ;**
- **Matérialiser tous les indices de blessures** (sang, poils, morceaux d'os...) sans y toucher **puis contacter un conducteur de chiens de sang.**

POUR TOUTES QUESTIONS

RELATIVES À LA SÉCURITÉ À LA CHASSE,

CONTACTEZ VOTRE FÉDÉRATION

36, RUE DES LAUDIÈRES BP 30068

41353 VINEUIL CEDEX - TÉL. : 02 54 50 01 60

CHASSEURDUCENTREVALDELOIRE.COM



Nouveau GLE. Plus fort chaque jour.



ETOILE Automobiles - LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR - 02 54 56 45 00

www.bpmgroup.fr

Consommation combinée (l/100 km) : 6,0-9,7 (NEDC corrélé) / 7,1-11,1 (WLTP). Emissions de CO₂ combinées (g/km) : 159-222 (NEDC corrélé) / 187-259 (WLTP).

axxome
propreté

Entretien
de **LOCAUX**

Remise en état
de **SOLS**

Entretien
ESPACES VERTS

Tél. : 02 54 55 93 02

contact@axxome.fr
www.axxome.fr

Agence de Blois : 33C allée des Pins - 41000 BLOIS



BARTHELEMY & Co.
Gun & Rifle Makers

**Armurerie
La Canardière**

❖ Ventes armes et
accessoires de chasse

❖ Réparation,
remise à neuf,
montage à crochet

❖ Fabrication
d'armes à platine.

*Ouvert du mardi au samedi
9h-12h et 14h-19h,
et le dimanche matin
en saison.*



231 rue du Général Leclerc - 45240 La Ferté-Saint-Aubin
+33 (0)2 38 64 61 27 - contact@barthelemyandco.fr
www.barthelemyandco.fr

DOSSIER PETIT GIBIER

Des comptages encourageants

Une nouvelle fois, la forte mobilisation des bénévoles pour les comptages de printemps a permis d'apprécier de façon qualitative les densités des espèces de petit gibier dans notre département. Cette année, ils étaient près de 6 000 à arpenter les carrés avec une présence de plus en plus accrue de non chasseurs.

« C'est une réalité. La présence en nombre croissant de non chasseurs lors des battues à blanc de comptage illustre l'intérêt croissant pour la biodiversité et les écosystèmes. On constate aussi un plaisir d'être ensemble dans la nature » analyse Guy Pindon.

Perdrix

53 300 ha ont été comptés et 286 000 expertisés par 4 370 bénévoles. Les populations restent globalement stables, justifiant les efforts importants de gestion. La politique volontariste de la FDC 41 en faveur de l'espèce se poursuit en particulier à travers l'opération Reconquête visant à renforcer la présence de la Perdrix grise sur le territoire de 5 GIASC (26 800 ha). A l'issue de cette seconde année de réintroduction, un point sera fait en septembre.

Lièvre

Les populations sont en augmentation. C'est ce qui ressort des observations issues des Indices kilométriques

d'abondance (352 km en 2019 sur 39 communes) et des battues à blanc de mars dernier.



Faisan

Les comptages au chant de coqs Faisan ont mobilisé 1 450 bénévoles qui ont expertisé 151 000 ha expertisés sur 136 communes. Il s'agit d'un chiffre jamais atteint. Les résultats sont globalement en hausse. On constate aussi que les nouvelles communes en plan de chasse connaissent une progression rapide des populations.

En résumé, avec ces stocks de reproducteurs intéressants, les densités devraient être satisfaisantes pour cet automne en particulier si les conditions météo sont favorables.

Fabienne Seifert Une compteuse heureuse

Non chasserresse, la gobione Fabienne Seifert prend plaisir à participer aux comptages de printemps organisés par la société communale de chasse de Lestiu.

« J'ai été initiée aux battues par mon compagnon Jean-Yves Larché qui est aussi président de la communale, qui comprend 9 chasseurs » explique-t-elle. « Je prends plaisir à rabattre les lièvres dans ces plaines de petite Beauce. Ces promenades dans la nature sont un moment convivial où on se retrouve avec d'autres. Sans les bénévoles, il ne serait pas possible d'effectuer ce travail de gestion qui est important pour l'équilibre des espèces » poursuit-elle en déclarant apprécier aussi les sympathiques casse-croûtes dans les fermes des agriculteurs. Installée dans la maison familiale de Lestiu depuis 2004, Fabienne participe activement à la vie du village

car elle est aussi adjointe au maire. « La communale participe à l'animation de la commune. C'est important de la soutenir » conclut-elle.



Les bénévoles Fabienne Seifert et Jean Yves Larche en compagnie de Philippe Lavallart

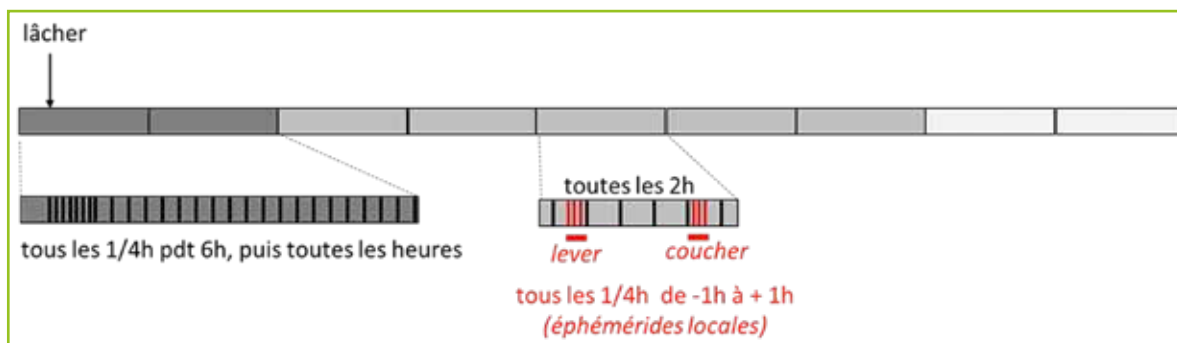
Les perdrix grises suivies à la trace

Dans le cadre d'un test mené en partenariat avec l'ONCFS, la FDC 41 suit par balises GPS-VHF solaires plusieurs perdrix grises depuis quelques mois. Les résultats de ce test grandeur nature seront précieux pour étudier dans leurs milieux les populations naturelles d'oiseaux.

C'est une première en région Centre-Val de Loire et même en France. Si le suivi par GPS existe déjà pour les lièvres, pigeons ou bécasses, ce n'était pas encore le cas pour la Perdrix grise. Il permettra de connaître en temps réel la position des oiseaux et ainsi de les suivre au plus près dans leur milieu.

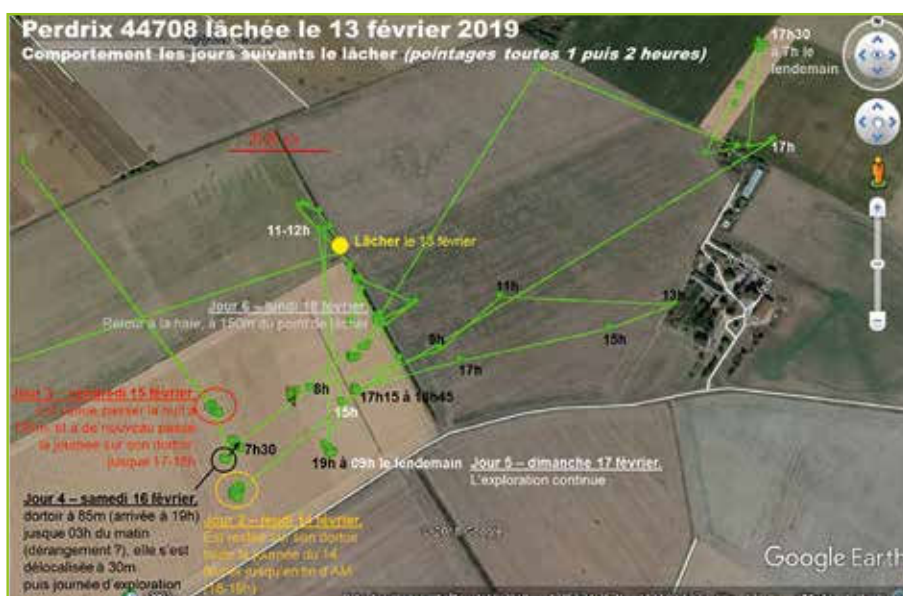
Dans le cadre de l'opération Reconquête, les oiseaux équipés de ces balises ont été lâchés sur le territoire d'une exploitation agricole fonctionnant en agriculture de conservation située à Villerrmain.

La localisation des perdrix se fait toutes les 2 heures en journée, et toutes les 15 mn au lever et coucher du soleil, le moment où les oiseaux sont les plus actifs. Les données sont ensuite téléchargées une fois par semaine grâce à un récepteur.



Le matériel testé, fabriqué par la société canadienne Biotrack, possède une précision de 5 m. Quant aux balises, placées sur le dos de la perdrix, d'un poids de 6 grammes, elles se rechargent grâce à l'énergie solaire.

« Ce test permettra d'envisager des études sur les populations comme l'utilisation de l'habitat, ou les déplacements avec les jeunes et d'envisager à l'issue les pistes d'aménagement les plus favorables au développement de l'espèce » commente Laurent Sautereau en charge du suivi à la FDC 41 en précisant que les données issues du test seront traitées par l'ONCFS.



GIASC Beauce-Gâtine

Objectif atteint pour le repeuplement en perdrix grises



Après 3 années, le programme de repeuplement en perdrix grises de souche sauvage (F2) a pris fin. Les résultats positifs confirment l'intérêt de ce type d'opération pour le développement du petit gibier.

Cette opération a pu voir le jour grâce aux efforts conjoints de 4 fédérations de chasseurs partenaires de la FDC 41 (Oise, Somme, Seine-Maritime, Eure), de l'ONCFS et d'un éleveur spécialisé dans la production d'oiseaux de souche sauvage. Notre département a ainsi pu bénéficier du lâcher de 5 800 perdrix sur 3 années (2016-2018). Rappelons que le repeuplement s'est déroulé sur une partie du GIASC Beauce-Gâtine soit 7 communes (Lancôme, Gombergean, Saint-Gourgon, Pray, Lancé, Saint-Amand et Nourray) et un total de 6 612 ha de plaine. Bien sûr, la chasse des perdrix est interdite les années de lâchers. En mars 2016, la densité était de 2,6 couples/100 ha sur la zone. En septembre 2016, les 1 750 1^{ères} perdrix sont lâchées avec pour résultat 6,2 couples/100 ha en mars 2017. En septembre 2017, 2 000 autres perdrix sont introduites ce qui fait passer la densité à 8 couples/100 ha en mars 2018. Enfin, en septembre dernier, 2 000 perdrix supplémentaires sont lâchées. En mars 2019, les comptages révèlent 13,3 couples/100 soit une augmentation de 400 %.

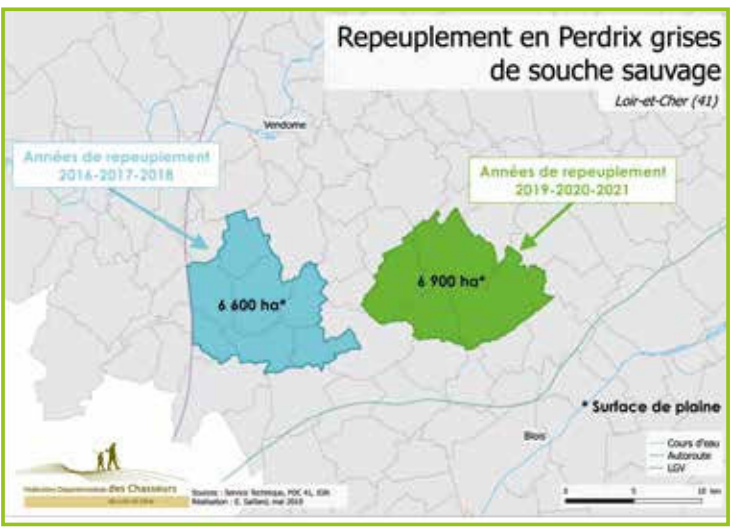
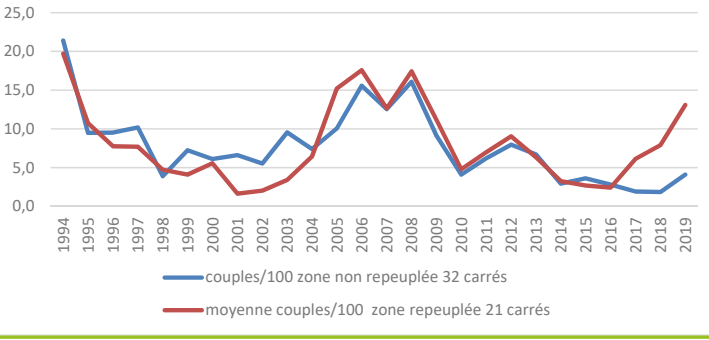
densités en couples de perdrix sur le GIASC Beauce-Gâtine après le repeuplement									
	superficie plaine	nb carrés comptés	2016		2017		2018		2019
			densité 2016	perdrix lâchées	densité 2017	perdrix lâchées	densité 2018	perdrix lâchées	densité 2019
total zone repeuplée	6612	21	2,6	1750	6,2	2017	8,0	2010	13,3
zone non repeuplée	13600	32	2,8		1,9		1,9		4,1

Le résultat est très satisfaisant avec des situations contrastées en fonction des communes (de 5 à 30 couples), en particulier sur 2 communes qui restent décevantes. On remarquera aussi que les 2 premières années (2016-17), les communes limitrophes à la zone repeuplée n'ont pas évolué mais que la 3^{ème} année, elles ont doublé en densité.

« Après une période de fermeture de 3 années, en fonction de l'indice de reproduction de l'été, certains territoires pourraient prélever quelques perdrix » précise Denis Peltier technicien en charge du projet en soulignant la hausse de la participation aux comptages de printemps avec plus de 300 personnes présentes lors des 51 traques. On notera enfin que les échantillonnages de compagnies réalisés ont permis de constater que la reproduction des oiseaux est identique à celle du reste du département.

En septembre prochain, une nouvelle opération va voir le jour sur le territoire du GIASC Petite Beauce. La surface concernée représente 7 134 ha de plaine, répartis sur les communes d'Averdon, La Chapelle-Vendômoise, Champigny-en-Beauce et Villefrancoeur.

REPEUPLEMENT PERDRIX GRISES DU COLLECTIF GIASC BEAUCE GATINE



Le Game Fair 2019 sous le signe du Maroc

Cette année encore, la Fédération départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher sera naturellement présente au côté de son partenaire Monceau Assurances, pour valoriser la culture de la chasse dans notre département.

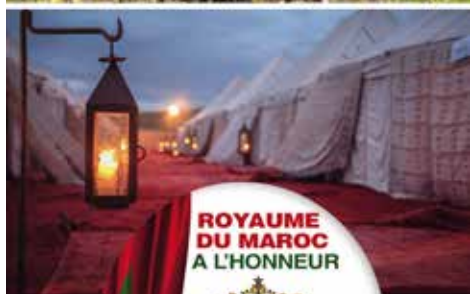
Durant ces trois jours, n'hésitez pas à venir échanger et partager des moments de convivialité au sein du stand, aménagé spécialement pour l'occasion et ayant pour thème la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Malzoné, espace naturel sensible appartenant à la Fédération. Le week-end sera également marqué par la remise des prix du concours photos « Pose Nature » aux lauréats. Les premiers feront d'ailleurs la couverture des prochains numéros de la revue fédérale « Chasses en Loir-et-Cher ».

Vous pourrez également retrouver au sein du stand, administrateurs et techniciens de la FDC41, ainsi que l'Association Nationale de la Chasse au Féminin Centre Val-de-Loire qui se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.



Le Maroc, invité d'honneur

« Le Royaume du Maroc transportera les visiteurs le temps du salon. De nombreux stands mettront en avant la chasse, la pêche, le golf, l'artisanat, le tourisme, la culture, les traditions, la gastronomie, le folklore... Des animations féériques viendront ponctuer le Game Fair : fauconnerie, sloughis, parade dans les allées du salon, danseuses, spectacle équestre... et le traditionnel feu d'artifice du samedi soir débutera aux couleurs du Maroc laissant un parfum de magie dans l'esprit de chaque visiteur. »



INFOS PRATIQUES

HORAIRES

Vendredi 15 juin 2018
de 10h30 à 21h30 (Nocturne de 19h00 à 21h30)

Samedi 16 juin 2018
de 9h00 à 20h00

Dimanche 17 juin 2018
de 9h00 à 18h00

TARIFS

Vendredi 15 juin : **16 €**
Samedi 16 juin : **18 €**
Dimanche 17 juin : **16 €**
BILLET 3 JOURS : **25 €**

Gratuit pour les moins de 10 ans / Tarif réduit de 10 à 16 ans.

Billetterie en ligne
gamefair.fr ou dans les points de vente habituels

ACCÈS

Autoroute A71 – Sortie n°3

LE PLEIN D'ANIMATIONS

- Renault, partenaire officiel du Game Fair avec la présentation d'une nouveauté en exclusivité
- Le Royaume du Maroc, invité d'honneur: Fauconnerie, Sloughis (févriers arabes), produits du terroir et gastronomie, produits artisanaux, troupes folkloriques, venue de plus de 40 chevaux marocains
- Événement : Grand Prix du Chien de Chasse SCC le dimanche, en partenariat avec Purina Proplan, la Société Centrale Canine et l'ACTCVL
- Village Chiens : Nombreuses nationales et régionales d'élevage, plus de 3000 chiens présents
- Démonstrations de dressage avec Purina Proplan
- Grand Village Pêche : démonstrations et initiations aux différentes techniques de pêche
- Simulateur de pêche
- 60 pas de tirs de ball-trap (calibres 12, 20, 28 et 410). Parcours de chasse grandeur nature
- Grand Village Chasse à l'arc FFCA : Présence de facteurs d'arc et flèches, pas de tir dédiés, initiations encadrées par instructeurs fédéraux, aires de tir à l'arc sur cible 3D
- Grande soirée spectacle du samedi soir avec son traditionnel feu d'artifice
- Spectacle équestre le samedi soir
- Messe de St-Hubert dimanche à 11h00
- Vide-grenier spécial chasse dimanche toute la journée
- Finale de l'Open de France de Sanglier courant
- Village Premium haut de gamme
- Sportdog, partenaire officiel du Game Fair
- Bar à Champagne Pommery: Venez découvrir le savoir-faire et l'excellence de cette Maison
- Nombreuses animations avec l'Association des Lieutenants de Louvererie de France
- Ecrans géants: projection de films de chasse
- Aire de tirs sur cible à la carabine
- Sangliers courants
- Simulateur de tirs avec AIMPOINT
- Grandes ventes aux enchères Spéciale chasse - Samedi et Dimanche
- Village vénerie
- Découverte de la fauconnerie avec les rapaces de l'ANFA
- Animation piégeage par l'UNAPAF : création d'un parcours de piégeage
- Présence de nombreux Artistes Animaliers
- Parcours de recherche au sang par UNUCR
- Village des Artisans Couteliers : démonstrations de forge artisanale avec initiation pour le public
- Plateau radio France Bleu le vendredi après-midi
- Présence de toutes les plus grandes associations cynégétiques
- Grand pôle de formation avec présentation des métiers liés à l'armurerie par la FEPAM
- Tir à air comprimé avec GAMO: Initiation pour les enfants



Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

14-15-16 Juin 2019
Lamotte-Beuvron - Sologne

PARTENAIRE OFFICIEL

LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

RENAULT | Grand prix SCC du chien de chasse | Village exposants 500 stands | Pommery | Diner Spectacle

RENAULT	Sportdog	PRO PLAN	POMMERY	St-Hubert	AIMPOINT
Chasse	Chasse	Chasse	Chasse	Chasse	Chasse

gamefair.fr

AMÉNAGER VOS TERRITOIRES DE CHASSE EN GÉRANT DURABLEMENT VOS FORÊTS



Coopérative Forestière UNISYLVA
Didier DESHURAUD
12 rue Jean Joly - 41 000 Blois
Tél : 02 54 55 80 00

De magnifiques trophées de cerfs

Organisée par la FDC 41 avec le soutien de l'association des chasseurs de grand gibier, la traditionnelle présentation des trophées de cerfs coiffés récoltés au cours de la saison cynégétique 2018-2019 a rassemblé tous les passionnés du 22 au 24 mars dernier à la salle des Fêtes de Cour-Cheverny.

Chaque année, le roi des forêts a droit à une grande exposition. En présence du député Stéphane Baudu, du maire de Cour-Cheverny François Croissandeau, du commandant de gendarmerie Alliot et de Jean-Joël Courthial représentant l'ONCFS, l'inauguration officielle a permis à chacun de constater la belle qualité de l'édition 2019.

« L'expo des Trophées de cerfs coiffés est importante ; d'abord car elle permet d'établir un bilan assez précis de l'état et de la répartition des populations de cerfs sur les huit grands massifs que compte le Loir-et-Cher, en fournissant des données sanitaires et biométriques. Ensuite, les données permettent d'attribuer les bracelets la saison suivante. C'est enfin un moyen de faire mieux connaître l'espèce aux chasseurs et au public » a expliqué Hubert-Louis Vuitton président de la FDC 41 lors la cérémonie officielle.

Une belle population de cerfs

Au nombre de 698, les trophées exposés ont pour certains fait l'objet d'une cotation réalisée par des membres de l'ADCGG 41 et de l'AFMT (association française des mesureurs de trophées).

Les plus beaux spécimens ont été distingués. L'un d'entre eux a reçu une cotation argent avec 19771 points. Il s'agit d'un animal trouvé mort sur le massif de la Sauldre. 15 autres ont été cotés bronze (170 à 189 points).

« Avec un nombre de points moyens de 178,39, la saison se situe dans une bonne moyenne. Concernant l'âge des animaux prélevés, la majorité a moins de 5 ans (77,5 % dont 39 % pour les daguets, mâles d'un an et demi). Les mâles de plus de 10 ans ne représentant que 5,5 % et les 6-10 ans 17 % » détaillait de son côté Stéphane Chantecaille, technicien à la FDC 41.

La manifestation était accompagnée d'une exposition sur le Sanglier et d'un salon d'artistes et artisans d'art sans oublier la présence de plusieurs associations cynégétiques comme l'UNUCR ou la toute récente association de la Chasse au Féminin Centre-Val de Loire (ANLCF). Enfin, l'exposition des 98 clichés du concours photo « Pose nature » a permis aux visiteurs de voter pour désigner les 2^e et 3^e prix dans les 3 catégories (scènes de chasse, paysages locaux, faune sauvage de Loir-et-Cher). Les 1^{ers} prix étant attribués cette année par un jury professionnels (photographes, naturalistes, techniciens...). Les photos des lauréats seront présentées au Game Fair et feront la couverture de la revue de la FDC 41.

RESULTATS DU CONCOURS PHOTOS "Pose Nature" 2019

"FAUNE SAUVAGE DE LOIR-ET-CHER"	"PAYSAGES LOCAUX"	"SCENES DE CHASSE"
N°1 – Jonathan BILAUULT 	N°1 – Gérard FAUVET 	N°1 – Maxime TINGAULT 
N°2 – Philippe DEBRÉ 	N°2 – Fanny BAUDOUIN 	N°2 – Jérôme MORLAND 
N°3 – Olivier LEROLLE 	N°3 – Dominique MAUCLAIR 	N°3 – William BONTEMPS 

UNE TÊTE BIZARDE

Les cerfs ne possèdent pas toujours une ramure équilibrée et une symétrie des bois. C'est le cas de celui prélevé par Geoffroy sur le territoire de la Haie à Fontaines-en-Sologne le 23 février dernier. Cet animal de 172 kg est doté d'un bois pendulaire dû à une fracture du pivot alors qu'on dénombre 6 cors sur son bois droit.



Des bénévoles indispensables

Piliers de l'organisation de l'expo des trophées, les bénévoles de l'Association départementale des chasseurs de grand gibier (ADCGG 41) œuvrent en coulisse avec discrétion et efficacité pour la réussite d'un évènement annuel très attendu.

« Ce partenariat avec la FDC 41 est très ancien mais il est important pour notre association, dont les objectifs sont la mise en valeur du grand gibier et le développement des connaissances des chasseurs et du public, d'être présente à cet évènement qui marque l'année cynégétique » commente Patrick Maréchalle secrétaire de l'ADCGG 41.

Cette année, les membres de l'ADCGG 41 étaient 9 à se relayer dans la salle des fêtes de Cour-Cheverny : Patrick Maréchalle, Jean-François Massicot, Francis Piveau, Jean-Marie Calloux, Bernard Contart et Jean-Louis Meunier pour la partie montage et mise en valeur des trophées⁽¹⁾. Jean Alvarado, Jean-Claude Colombier et Damien Joly, membres de l'Association française de mensuration de trophées (AFMT) avaient pour leur part la charge de coter les têtes selon le système officiel normalisé du Conseil international de la chasse (CIC).

Ces opérations les ont mobilisés du lundi au jeudi pour l'accrochage et le mercredi pour la cotation, puis le lundi suivant pour le démontage technique des supports. Un gros travail accompli au coté de Marie Schricke Doyen, Serge Bourdais, Yves Thuillier, Mathias Dervault et Stéphane Chantecaille les techniciens de la FDC 41. Cette année encore, le résultat était à la hauteur avec un classement très lisible des différentes catégories de cerfs qui a réjoui les chasseurs, mais aussi les nombreux visiteurs.

Outre ce bénévolat, l'ADCGG 41 tenait aussi un stand et proposait une exposition des très beaux clichés de sangliers. « Cela nous permet de faire acte de pédagogie et d'expliquer que le rôle des chasseurs n'est pas seulement de prélever mais de gérer et de suivre l'évolution des espèces » complétait Patrick Maréchalle.

Le Fertois Jean-Marie Calloux est un fidèle de l'expo de trophées depuis 15 ans. C'est Denis Debenest qui l'a convaincu de rejoindre l'équipe de bénévoles. Son rôle : expertiser les mâchoires des cervidés pour définir leur âge. Une tâche délicate dont cet amoureux des grands animaux s'acquitte avec brio. « Nous sommes une bonne équipe et l'ambiance est toujours conviviale » se félicitait Jean-Marie.

⁽¹⁾ Jean-François Chantecaille était également bénévole.



Patrick Maréchalle



Chemins ruraux, cœur de biodiversité

La Fédération Nationale des Chasseurs œuvre en faveur de la biodiversité au côté des Fédérations Départementales et Régionales en valorisant les chemins ruraux.

Ces espaces abritent une flore et une faune très diversifiées et constituent de véritables réservoirs de biodiversité. Ces mêmes espaces, qui jouxtent le plus souvent des parcelles cultivées, peuvent être utiles aux agriculteurs et aux forestiers tout en étant utiles pour les activités des usagers (randonneurs, promeneurs, vététistes, chasseurs, cavaliers...). Cependant, de nos jours, ces chemins disparaissent ou sont très mal entretenus. Ils représentent environ 750 000 km sur le territoire national. Pourtant à eux seuls, ils forment une trame naturelle d'une richesse inestimable pour la faune et la flore.

Il est donc important de réhabiliter les chemins ruraux au côté des acteurs locaux, afin de permettre le retour de la petite faune sauvage, mais aussi l'ouverture de ces espaces au grand public. Lieux de promenade, de découverte du patrimoine, ou d'habitats à insectes... ils sont un maillon essentiel de la ruralité. C'est en associant les hommes à la gestion du territoire que cela contribuera au maintien et au développement de la biodiversité.

Les chemins sont des éléments structurants qui reflètent l'identité de nos paysages car :

- Ils irriguent et drainent l'espace,
- Ils orientent et canalisent les circulations rurales,
- Ils délimitent et matérialisent des lieux.
- Ils assurent la circulation douce vers les hameaux, parcelles, bois...
- Ils sont souvent des circuits de randonnée balisés
- Ils permettent les déplacements de tous les usagers (chasseurs, agriculteurs, cavaliers, randonneurs, promeneurs...)



Plantation de haies avec les BTS du Lycée agricole de Vendôme

- Ils sont source de biodiversité (faune, flore, lieux de nidification) et assurent des corridors biologiques
- Par les haies, ils retiennent les eaux de ruissellement donc réduisent l'érosion des sols.

Un support pour l'éducation à la nature

Dans de nombreux départements ces chemins sont devenus le terrain d'apprentissage des écoliers, des randonneurs, des villageois qui, aux côtés des chasseurs, apprennent à regarder, à écouter et à respecter l'environnement.

Les actions « d'Éducation à la nature » avec les scolaires et le grand public, la mise en place de sentiers pédagogiques accessibles à tous, ou encore les actions des chasseurs en matière d'aménagement, constituent les facteurs de réussite de cette dynamique de territoire.

CONTACT ANIMATION FDC 41

Marie Doyen 06 81 66 56 09



DOSSIER SANITAIRE

Les bacs la bonne solution pour les déchets

Pour prévenir les risques sanitaires et préserver l'environnement, la FDC 41 encourage l'achat de bacs pour déchets de gibier via le versement d'une subvention de 50 %. Les territoires qui ont recouru à ces équipements se félicitent de leur mise en place.

Les bacs pour déchets de gibier, ça marche. Stéphane Chantecaille technicien en charge de cette question à la FDC 41 en est convaincu : « *Les retours des nouveaux utilisateurs sont très positifs. Après les épisodes sanitaires récents (tuberculose bovine), il est important que les chasseurs prennent conscience des risques et se responsabilisent sur la gestion de leurs déchets. A ce titre, l'usage des bacs est une bonne pratique en matière de bio-sécurité* ».

Plusieurs GLASC ont expérimenté les bacs cette saison. C'est le cas de celui de Saint-Caprais à Yvoy-le-Marron. Son président Daniel Lombardi se réjouit de leur mise en place fin octobre dernier. « *Nous avons acquis 2 bacs de bonne qualité qui ont déjà été vidés 4 fois. Nos adhérents tous volontaires sont très satisfaits, nous allons donc élargir leur usage* ».

Le coût n'est de toute façon pas un obstacle. Frédéric Debuire, président du Giasc Saint-Martin à Veilleins a chiffré le coût à 1 € par ha ce qui pour un territoire n'est pas une charge trop lourde. « *Enterrer les carcasses et les peaux n'est pas une bonne chose. Parfois, ça remonte à la surface avec toutes les conséquences sanitaires et visuelles. Les promeneurs n'ont pas une bonne image de la chasse* » déclare F. Debuire en se félicitant du partenariat avec la commune qui a mis à disposition un local sécurisé pour stocker les bacs.

Précisons que la subvention de la FDC 41 est versée sous réserve de la passation d'un contrat avec une société d'équarrissage qui vient vider les bacs. En Loir-et-Cher, la société mancelle ATEMAX possède un centre de collecte à Binas. Après sollicitation par téléphone ou mail, elle intervient sous 48 heures.

SANITAIRE

Vigilance sur la peste porcine africaine (PPA)

A ce jour, la France est toujours indemne de PPA mais le contexte actuel de risque d'introduction de la maladie sur le territoire national nous impose de nous préparer.

Le 24 avril dernier, la DDCSPP de Loir-et-Cher (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) a donc organisé une réunion d'information sur le sujet dans le cadre d'un groupe de travail. Membre du réseau SAGIR, la FDC 41 y participait. Il s'agissait avant tout de détailler la note technique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en cas de découverte d'un cas positif et de déterminer les rôles de chacun dans une situation de crise sanitaire impliquant un sanglier.

La FDC 41 rappelle qu'il est très important de signaler toute mortalité suspecte de sanglier.

CONTACTS

FDC 41 : 02 54 50 01 60
ONCFS : 02 54 79 81 79



Le diagnostic cynégétique CHASSER PLUS, CHASSER MIEUX

- Améliorer le biotope par un programme de coupes et de travaux adaptés
- Optimiser la capacité d'accueil du territoire pour le gibier dans l'espace et dans le temps
- Mieux connaître son territoire et apporter une vision nouvelle
- Organiser ses battues grâce à une cartographie personnalisée



Romain GAUGET
EXPERT FORESTIER

Rédaction de Plan Simple de Gestion
Cartographie QGIS
Dossier ISF, loi Séro, subvention
Marquage, estimation, exploitation tout bois
Estimation dans le cadre d'achat ou de vente
Étude des sols, reboisement, plantation
Diagnostic sanitaire d'arbre remarquable

Bracieux (41)
Tél. 06 70 02 63 97
Mail : afc.conseil@orange.fr
Site : romain-gauget.blogspot.com

LE SPÉCIALISTE **AUTO** ET **MOTO** DE **COLLECTION** DEPUIS 1967

Hervé Clavel
courtier d'assurances



Tél. 04 72 66 37 00

Pour mon **véhicule ancien**, Hervé **Clavel**

il assure !

+ de 180 000
véhicules assurés

PRISE DE GARANTIE EN MOINS DE 5 MINUTES

Comparez nos tarifs frais inclus

annuels, au tiers en usage privé et conduite exclusive

AUTOS & MOTOS 40 ans et +	AUTOS & MOTOS 30 à 39 ans	AUTOS & MOTOS 25 à 29 ans	AUTOS & MOTOS 20 à 24 ans	AUTOS & MOTOS 15 à 19 ans	AUTOS & MOTOS 12 à 14 ans
39€	54€	67€	82€	126€	159€

AUTOS & MOTOS 10 et 11 ans	7 bis quai des Etroits - 69321 Lyon Cedex 05 www.assurancesclavel.com N° ORIAS 13 003 341 - Site web : www.orias.fr		MOTOS JUSQU'À 125CM3 10 À 14 ans -30%
166€			

Plateforme 1m²



SARL
Lebecque
Votre spécialiste !



- Miradors Battue et Affût
- Aménagements de propriété
- Attractifs Gibiers
- Grillages - Filets de Volières
- Clôtures électriques
- Aliments chiens

www.mirador-chasse.fr

Z.A. de Vollet - 6 rue des Sapins
41700 Cour-Cheverny
sarllebecque@gmail.com - 02 54 79 29 93

Comptoir SABBE
DEPUIS 1878



Pour l'aménagement de votre propriété :

- Mirador / Pergola / Abri
- Clôture / Terrasse / Bardage
- Mobilier
- Vente de bois
- Produits sur-mesure



Bois certifié



02 38 45 86 16



Intersection D15/D215
45370 Mézières-lez-Cléry



Calendrier des formations 2019

Pour participer à nos formations, vous devez impérativement vous inscrire préalablement en nous retournant le coupon ci-dessous et vous présenter à la formation avec la convocation reçue.



COUPON D'INSCRIPTION Fédération des Chasseurs - BP 30068 - 36 rue des Laudières - 41353 VINEUIL Cedex	
Nom/Prénom	
Adresse	
Mail et téléphone	

Centre de formation : Maison de la chasse et de la nature, le Marché Coutant, à Montrieux-en-Sologne.

NB- Certaines formations de gardes particuliers ont lieu au siège de la FDC41.

Cocher les cases des formations souhaitées	Dates prévues en 2019 et durée de la formation	Coût
☐ Permis de chasser*	1 jour (8h30/18h) : nous consulter - des formations sont organisées tout au long de l'année, en fonction du nombre d'inscrits	FDC41 : 25 € + ONCFS : 46 € (mineurs : 31 €)
☐ Sécurité	1 jour (8h30/18h) : 20/09	25€ (repas compris)
☐ Chasse à l'arc	1 jour (9h/17h) : 07/09 à Montrieux-en-Sologne	10 € (formation) + 10 € (repas)
☐ Piégeage	2 jours (8h30/18h) : 23/10 et 30/10	10 € (formation) + 30 € (2 repas)
☐ Gardes particuliers	2 jours (8h45/18h) : 14/10 et 15/10 (modules 1 et 2/ chasse) 1 jour (8h45/18h) : à déterminer (module 4/forêt - 15 participants mini)	70 € (repas compris) 60 € (repas non compris)
☐ Venaison	½ jour (9h00/12h30) : 01/07 - 30/09	15 €

* Réviser les questions théoriques de l'examen du permis de chasser sur www.reussite-permisdechasser.com

NOUVEAU Découverte de la recherche au sang

Dès lors qu'un animal est blessé, il est du devoir éthique et moral du chasseur de grand gibier de tout mettre en œuvre pour le rechercher. Entre ateliers pratiques et théoriques, vous découvrirez le travail des conducteurs de chien de sang agréés et apprendrez les bons gestes pour faciliter les recherches.

Organisateur : UNUCR, Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge, délégation 41

Date : Samedi 7 septembre 2019 de 14h à 17h

Lieu : Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher, Vineuil

Public : Tout chasseur de grand gibier

Tarif : 5€

Programme :

- DVD de présentation de la recherche au sang
- La recherche dans le Loir-et-Cher et les conducteurs agréés
- Comportement au coup de feu
- Contrôle de tir, recherche d'indices et balisage
- Les différentes races de chiens utilisées
- Travail du chien sur piste artificielle
- Echanges avec les participants



Renseignements et inscriptions : Hervé de la Ferté 06.89.85.87.85 / herve.de-la-ferte@equenswordline.com

Pas de gibier de chasse dans les containers à poubelles !

C'est une question d'image de la chasse et de responsabilité individuelle, les carcasses, peaux et autres viscères des gibiers de chasse ne doivent pas être jetés dans la nature ou dans les bacs à ordures ménagères. Jean-Michel Dezelu, président du SMICTOM de Sologne alerte sur certains comportements.

« Nous sommes confrontés à de trop nombreuses incivilités. En période de chasse notamment, certaines personnes jettent des cadavres d'animaux dans les bacs de collecte. Ils se retrouvent au centre de tri et cela génèrent des refus de tri. Ces derniers ont représenté 20 % du total des collectes en 2017 » explique J-M Dezelu. Autre conséquence, une surfacturation pour les usagers qui voient leur TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) augmenter.

Quant aux agents qui trient à la main, la manipulation de ces carcasses est inacceptable. « C'est une question de respect pour le personnel » ajoute J-M Dezelu, lui-même chasseur qui voit aussi dans ces comportements un manque de respect envers le gibier prélevé.

On rappellera que les dépôts sauvages sont interdits sous peine de poursuite. Le code de l'environnement prévoit ainsi (articles R63-.1 et R635-8) des contraventions de 2^{ème} classe pour l'abandon de déchets ou de matériaux en un lieu public ou privé, et de 5^{ème} classe pour l'abandon de déchets ou autres objets sur la voie publique. L'amende peut atteindre 1 500 €.

mais c'est préférable à l'enfouissement en forêt qui présente un risque sanitaire dans le contexte actuel de PPA » déclare Hubert-Louis Vuitton bien conscient des enjeux et de la probable évolution de la législation. Sans parler de l'image négative relayée par les opposants à la chasse qui ne se privent pas d'exploiter ces comportements.



En attendant la filière venaison

Si dans des régions, certaines communautés de communes organisent un réseau de collecte des carcasses ou déchets de venaison, la solution pourrait être la valorisation de la venaison. C'est l'avis de J-M Dezelu : « le projet porté par les chasseurs et la région Centre-Val de Loire est une bonne idée mais en attendant sa mise en place, il faut que les chasseurs respectent la réglementation en utilisant des bacs comme le fait la société communale de Souesmes par exemple ». Celle-ci prévoit l'équarrissage à partir de 40 kg.

De son côté, la FDC 41 encourage l'achat de bacs pour stocker le gibier en versant une subvention de 50 %. « Le stockage, puis la collecte pour équarrissage, sont les meilleures solutions pour l'environnement. Certes, cela représente un coût pour les territoires

LE SMICTOM DE SOLOGNE EN BREF ...



Le SMICTOM de Sologne (Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères) est un établissement public dont le siège est à Nouan-le-Fuzelier. Il s'étend sur 136 000 ha et dessert 41 000 habitants regroupés sur 24 communes réparties sur 5 communautés de communes.

Le syndicat a en charge la collecte des déchets ménagers des particuliers, le traitement des ordures ménagères, la valorisation par le tri des matériaux recyclables et la gestion de 8 déchèteries. Le syndicat est dirigé par un comité de 24 élus. Il a collecté 8 720 tonnes d'ordures et 1 108 tonnes d'emballages en 2018. Soucieux d'apporter un service de qualité optimum aux usagers, il poursuit ses investissements avec pour l'année en cours une remise aux normes du quai de transfert de Nouan (800 K€) et la réhabilitation de la déchèterie de Lamotte Beuvron (1 million d'€).

Tél. 02 54 88 58 28
www.smictomdesologne.com

CODEP 41 « A vélo tout est plus beau »

Apparu avant la guerre, le cyclotourisme se porte bien en Loir-et-Cher. Fédérés au sein du comité départemental (CODEP), les clubs départementaux proposent des randonnées nature conviviales. Celles-ci s'organisent à partir de bonnes relations avec les chasseurs.



Les cyclos et les chasseurs étaient ensemble lors de la randonnée Mars bleu à Monthou-sur-Cher.

Activité préférée des Français à 59 %, le vélo est devenu un mode de vie et la fédération française de cyclotourisme qui a pointé le bout de ses boyaux en 1923, rassemble autour de ses valeurs 127 000 pratiquants au sein de 3 000 clubs. En Loir-et-Cher, les cyclos sont 1 485, dont 360 femmes, répartis dans 34 clubs dont les plus importants en nombre sont l'US Vendôme (200), les Cyclos randonneurs blésois (170), Vineuil cyclo (93), Romorantin (74) et le Vélo-Loisir Montais (87). « Le cyclotourisme est une activité populaire mais aussi un sport qui fait du bien à la santé. Il se pratique à différents niveaux allant de la promenade à 20 km / h aux mythiques brevets de randonneurs comme Paris-Brest-Paris. L'objectif du CODEP 41 est de développer la pratique du vélo et de ses bienfaits, pour la santé, l'environnement et les territoires » explique Jean-Marie Berthin président de l'association.

Dans notre société de loisirs, le cyclotourisme a le vent en poupe et on peut pratiquer ce loisir à moindre coût. Si beaucoup de retraités sont adeptes du cyclo, les plus jeunes sont aussi concernés. « Le Loir-et-Cher compte 5 écoles de vélo qui accueillent, conseillent et forment les jeunes cyclos avec une licence à 10 € » développe J-M Berthin.

Tendance actuelle, la pratique du vélo sur les chemins blancs avec le Gravel, une sorte de VTC allégé ou encore le vélo à assistance électrique. Terrain privilégié des adeptes, la Loire à Vélo rassemble de plus en plus de cyclistes avides de voyage et de découverte.

En dehors des sorties dominicales ou de la semaine, les clubs organisent des randonnées ouvertes à tous. Elles se tiennent sur la route ou sur les chemins. 21 randonnées VTT et 25 randonnées figurent ainsi au calendrier départemental. Parmi celles-ci, plusieurs temps forts comme la randonnée Octobre rose prévue le 27 octobre prochain. Ou encore Mars bleu, qui le 24 mars dernier, a rassemblé 248 cyclos venus pédaler pour la Ligue contre le cancer.

La sécurité est naturellement un point essentiel pour le CODEP 41. « Nous agissons pour faire respecter scrupuleusement le Code de la route et pour promouvoir un comportement responsable des cyclistes. Notre objectif est la prévention des accidents » souligne le

président du CODEP. En matière d'organisation, les clubs ne laissent rien au hasard.

De bonnes relations avec les chasseurs

En ce qui concerne les relations avec les chasseurs, les clubs veillent à l'information en amont des organisateurs de chasse lors de la préparation des randonnées. « Nous travaillons en bonne intelligence avec les sociétés de chasse et les territoires. Il s'agit de partager l'usage de la nature dans le respect mutuel » insiste J-M Berthin.

A Monthou-sur-Cher, par exemple, cyclos et chasseurs illustrent cette collaboration pour la sécurité de tous. Une concertation permanente dont se félicite Franck Lahaye président du club de cyclo local : « tous les ans, j'adresse les circuits de nos randonnées aux présidents des sociétés de chasse de Thésée et Monthou de façon à ne pas télescoper nos activités. Cette communication permanente nous permet de prévenir les accidents et j'apprécie l'ouverture d'esprit de mes interlocuteurs ». (3) Les membres des deux sociétés de chasse communale étaient même présents pour partager le verre de l'amitié à l'issue de la randonnée.

Expertise touristique

Le tourisme à vélo est un facteur de mise en valeur et de développement des territoires. Dans la cadre de sa mission de service public, la FFCT a depuis plusieurs années multiplié les actions pour contribuer à son essor. Depuis 2018, la marque FFVélo, nouvelle identité visuelle, assure la promotion de tous ces dispositifs.

Reconnu pour son expertise, le CODEP 41 est un acteur important. Cette année, ce sont ainsi 2 groupes de 35 et 27 cyclotouristes chinois qui ont été pris en charge pour l'Ascension et la Pentecôte. « Il s'agit d'un partenariat entre la FFCT et Eurasia Tours. Les bénévoles du CODEP encadrent les Chinois jusqu'à Paris avec l'aide d'un guide traducteur » explique Jean-Marie Berthin qui supervise ces randonnées.

A Blois, les cyclos du CRB proposent de leur côté des balades découvertes le long de la Loire. Très fréquentées, elles accueillent des cyclos de tous horizons géographiques. Grâce à veloefrance.fr, plateforme interactive et gratuite du tourisme à vélo, ces derniers ont aussi accès à 2 145 circuits route et 855 circuits VTT.



J.M. Berthin et un groupe de cyclotouristes blésois.

Banderoles, matérialisation du poste et usage de la 22 LR

Le point avec Jean-Joël Courthial, chef du service départemental de l'ONCFS 41

Usage des banderoles

Un arrêté de 1986 précise qu'il est interdit d'utiliser tout moyen permettant de faciliter la capture du gibier. En conséquence, les banderoles et cordelettes de couleur posées pour canaliser le gibier vers les postes de tir sont expressément interdites.

Par contre, il est possible de poser des banderoles le long des routes, chemins communaux ou zones pavillonnaires pour éviter collisions entre gibiers et automobilistes ou délimiter une zone de sécurité. « *Il s'agit de sécurité publique pour prévenir un accident avec un automobiliste ou un usager de la nature* » précise Jean-Joël Courthial.

Plusieurs jugements ont confirmé cette réglementation dont la jurisprudence remonte à 1866. En 1997, la cour d'appel de Reims a ainsi condamné un responsable de territoire à une amende et à la suspension pendant un an de son permis de chasser.

Usage de la carabine 22 long rifle

Un arrêté du 4 juin 2013 pris par le Préfet de Loir-et-Cher réglemente l'utilisation de la carabine 22 long rifle. Cette arme ne peut être utilisée que pour la chasse et la destruction des ragondins et des rats musqués par les particuliers titulaires d'un permis de chasser en cours de validité, excepté sur les bords de Loire (en raison de la fréquentation des touristes à vélo notamment).

Elle peut aussi servir à la destruction des corbeaux freux, dans l'enceinte des corbeautières, par les agents de l'État et de ses établissements publics assermentés au titre de la police de la chasse, ainsi que par les gardes particuliers assermentés et les lieutenants de l'oveterie.



« *Attention, les carabines 22 LR sont classées en catégorie C et doivent donc faire l'objet d'une déclaration en Préfecture en vertu de la loi* » déclare Jean-Joël Courthial.

Matérialisation du poste de tir

Celle-ci n'est pas obligatoire légalement. Toutefois, le Schéma départemental de gestion cynégétique (2018-2024) recommande vivement aux responsables de chasse de matérialiser les postes pour des raisons de sécurité (action 97).

« *Lors d'une battue, il est impératif que les postés restent à leur place. Les responsables sont donc invités à mettre en place des miradors, paillassons de battue ou plus simplement une marque visible à l'emplacement du poste. Il est de la responsabilité de l'organisateur de la chasse de rappeler qu'il est interdit de quitter son poste lors d'une battue* » insiste Jean-Joël Courthial. D'un point de vue juridique, le non-respect de cette préconisation engagerait la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident, ou du chasseur posté qui ne respecterait pas cette consigne.

TOSHIBA
Leading Innovation >>>

*TOSHIBA, à la pointe de l'Innovation

**TOSHIBA
REGION
CENTRE**

1 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 06 84 36 42 28
contact@brc.toshiba.fr

Ensemble pour créer, enregistrer, partager,
gérer et diffuser l'information de façon efficace.



José Requeixa Le choix de l'élevage

Éleveur de moutons de race solognote, le Rieu-Montois José Requeixa est heureux de sa nouvelle vie au contact de la nature et des animaux. Dans le cadre d'un accord avec la FDC 41, son troupeau profite avec appétit de la belle prairie humide de Malzoné.

Sans être issu du monde agricole, José Requeixa, 48 ans a parfaitement réussi sa reconversion professionnelle. « J'ai commencé à envisager de devenir éleveur en m'intéressant à l'agriculture de conservation. Proche de Frédéric Thomas, pionnier en Sologne, je me suis dit pourquoi ne pas utiliser les couverts végétaux pour élever et nourrir des moutons » raconte José.

Alors employé d'une entreprise de sécurité, il décide de franchir le pas en achetant 50 brebis de race solognote célèbre pour ses agneaux marrons ou parfois noirs. « Je suis tombé sous le charme de cette race rustique très ancienne qui a failli disparaître dans les années 70 où il ne restait que 300 têtes »

(1) développe José qui est allé acheter ses brebis en Bretagne et à Roquemaudour.

Après avoir acquis les 16 ha de terres requis pour s'installer, il devient officiellement éleveur en mai 2015. Peu à peu, il complète son cheptel qui passe à 80 puis 140 brebis. Parallèlement, il augmente sa surface de pâture qui se situe actuellement à une quarantaine d'ha.

« L'objectif est d'atteindre les 250 bêtes pour la rentabilité de l'exploitation et me servir un salaire correct. Pour le moment c'est un peu juste, même si j'ai écoulé toute ma production soit environ 150 animaux » précise José qui vend sa viande en direct à la ferme, à des consommateurs qui apprécient ses qualités gustatives.

Commercialisé de 4 € le kilo (agneau vivant) à 14.5 € (découpé sous vide), l'agneau de Sologne revient au goût du jour. Le passage en AOP (Appellation d'origine protégée) demandé par les éleveurs (environ 80) pourrait permettre à la race de se développer. Encouragé par la Chambre d'agriculture, le projet pourrait voir le jour d'ici 5 ans.

Heureux de sa nouvelle vie, José apprécie les activités de pleine nature du métier d'éleveur : semis des couverts pour l'alimentation hivernale (avoine, trèfle violet, féverolle, vesce, poids fourrager ...), pose des

filets pour la pâture sans oublier l'agnelage, indispensable pour la vente. Propriétaire de 3 béliers, celle-ci s'exerce selon les règles d'un programme précis de conservation pour éviter la consanguinité. « Il existe 10 familles de brebis qui sont mises à la reproduction obligatoirement avec les mâles d'une autre famille, selon le « schéma de la rotation des familles » détaille José. Quant à la tonte, exercice difficile, il la délègue à un spécialiste. Cette année, il donnera aussi la laine de ses brebis solognotes à l'association cellettoise «Au fil des toisons».

Pâturage extensif à Malzoné

Lorsque la FDC 41, par l'intermédiaire de Serge Bourdais, sollicite José pour faire paître ses brebis sur les 6 ha de prairies de Malzoné, ce dernier donne immédiatement son accord. Dans le cadre d'un contrat (prêt à usage), le site entièrement clos est ainsi à sa disposition gratuitement de mars à septembre hors période de chasse.

« La 1^{ère} saison a bien marché. J'ai retiré les jeunes agneaux mâles fin juillet. Ils faisaient déjà 40 à 45 kg. C'est correct » se satisfait l'éleveur qui précise qu'un agneau mange de 6 à 7 kg d'herbe verte au quotidien et qu'en hiver, il faut 10 ha de couvert pour nourrir 50 animaux.

Idéal, le pâturage extensif de Malzoné fait aussi le bonheur des promeneurs qui profitent pleinement du spectacle des brebis et de leurs agnelets. Apprécies pour leur aptitude au défrichage, les Solognotes sont enfin de plus en plus employées à l'entretien de propriétés. « Les brebis de réforme sont de bonnes tondeuses à gazon mais attention, il vaut mieux disposer d'un vaste terrain » conclut amusé José.

(1) L'élevage s'est développé en Sologne avec le commerce de la laine puis est resté la principale source de revenu des paysans jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle. Cette race rustique sait en effet tirer parti de la végétation pauvre de la région.

Magret de canard grillé

déglacé au vinaigre de miel de Sologne
et petits légumes bio de saison

Pour 2 personnes



Ingrédients

1 magret de canard d'environ 400 grammes	4 poireaux	25 cl de vinaigre blanc
1 bouquet garni (thym, laurier, sauge et romarin)	2 oignons blancs	2 cuillères à soupe de miel de Sologne
4 litres d'eau	1 gousse d'ail	2 mini navets
6 carottes	2 clous de girofle	4 mini carottes
	4 pincées de sel	
	2 pincées de poivre noir	



Préparation

Dans une casserole, mettre le bouquet garni dans 4 l d'eau avec les 6 carottes, les 4 poireaux et les 2 oignons blanc (préalablement piqués avec les clous de girofle), la gousse d'ail. Porter à ébullition et laisser réduire de moitié.

Une fois réduits, retirer les légumes et le bouquet garni filtrés à l'aide d'une passoire et ajouter les 4 pincées de sel et les 2 pincées de poivre noir puis réserver votre bouillon sur un coin de feu à frémissement doux.

Dans une sauteuse, faire réduire 25 cl de vinaigre blanc et 2 cuillères à soupe de miel de Sologne (liquide de préférence), stopper et réserver dès l'obtention d'un léger caramel sirupeux.

Faire chauffer la poêle (sans ajout de matière grasse). Une fois celle-ci bien chaude, y déposer le magret (côté peau uniquement) afin d'obtenir une cuisson douce de la chair à l'unilatéral et une peau fine croustillante et grillée. En fin de cuisson saler et poivrer le côté chair.

Pendant ce temps, faire cuire les mini carottes et mini navets dans le bouillon frémissant. Dans un bol, mixer les légumes du bouillon, carottes, poireaux et un oignon (sans le clou de girofle). Ajouter sel et poivre pour obtenir une mousseline de légumes qui servira de base au dressage de l'assiette.

Le magret est maintenant grillé et rosé à cœur. Retirer l'excès de graisse et ajouter le caramel de vinaigre de



miel pour laquer le magret. Retirer dès les premiers frémissements et servir avec la mousseline de légumes et les petits légumes bio cuits dans le bouillon. Un dernier tour de poivre du moulin et vous pouvez servir et déguster.

Accompagnement

Domaine Amirault, le Clos des Quarterons, Saint Nicolas de Bourgueil rouge.

L'EPICURIEN, la table qui monte

L'Epicurien fleurit la cuisine traditionnelle de Sologne. Installés depuis 2017, Lauriane et Arnaud Gauthier ont fait de ce restaurant, niché au cœur du village, un lieu désormais incontournable pour les gastronomes.

Au piano, Arnaud chef de cuisine expérimenté cultive les produits frais, bruts, qu'il achète localement comme les escargots et le miel de Cour-Cheverny, les canards de la Faubonnière à Chémery ou les légumes bio d'Anthémis à Millançay ou ceux de la Luguetterie à Loreux.

Médaillé de l'Assemblée nationale, le jeune Chef multiplie les prouesses comme son carpaccio de Saint-Jacques au caviar de Sologne, ses asperges fumées et leur crème de choux fleurs de Bretagne ou ses chaussons d'escargots. Les amateurs de desserts se régaleront d'une tarte au citron avec sa meringue italienne flambée ou d'une crème brûlée infusée au thé Matcha.

Responsable de salle, Lauriane, son épouse, vous accueille avec le sourire dans un cadre chaleureux où il est aussi possible de déjeuner dans des salons privés. 3 formules à 20 €, 24 € et 28 € sont proposées.



L'Epicurien

20 route de Salbris - 41200 Villeherviers
02 54 96 22 75

restaurant-epicurien-villeherviers@orange.fr

Ouvert du mardi au dimanche midi.

Fermé dimanche soir et lundi.

Sur réservation uniquement.



Dommages et vie privée



Épargne et retraite



Partenaire de votre Fédération,
Monceau Assurances fédère des sociétés d'essence mutualiste diversifiées,
fortes d'une expérience de 200 ans en assurance de dommages et
responsabilités (automobile, van, habitation, multirisque agricole,
commerces, chasse, vie privée) et de plus de 60 ans en assurance de
personnes (épargne-assurance vie, retraite, prévoyance, santé).

Trouvez l'agence la plus proche de chez vous

Beauce-la-Romaine : M. Guiset - 02 54 82 45 35

Blois : MM Bihel & Charté - 02 54 74 00 00

Bracieux : M. Besson - 02 54 46 48 62

Droué : M. Buré - 02 54 80 50 57

Herbault : Mme Didule - 02 54 46 12 19

Lamotte-Beuvron : M. Régent - 02 54 88 10 06

Le Controis-en-Sologne : Mme Calloux - 02 54 79 74 74

Les Montils : M. Aubert - 02 54 44 07 77

Marchenoir : MM Hubleur & Le Gall - 02 54 72 30 28

Mer : M. Depeige - 02 54 81 19 77

Mondoubleau : M. Buré - 02 54 80 18 61

Montoire-sur-le-Loir : Mme Dubois - 02 54 85 01 01

Montrichard-Val-de-Cher : M. Constantin - 02 54 32 07 95

Romorantin : M. Guillon - 02 54 76 08 93

Saint-Aignan-sur-Cher : Mme Fouassier - 02 54 75 03 95

Saint-Amand-Longpré : Mme Lebon - 02 54 82 23 36

Salbris : M. Judenne - 02 54 97 05 25

Selommes : Mme Lebon - 02 54 23 80 35

Vendôme : M. Beutier - 02 54 73 18 16

Vendôme : M. Chasseguet - 02 54 23 17 10

Veuzain-sur-Loire : M. Audon - 02 54 20 71 18

Game fair - 14 / 15 / 16 juin 2019

sur le stand de la fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher

www.monceauassurances.com



RENAULT
La vie, avec passion

Nouveau Renault KADJAR

Entrez dans le monde du SUV



© EXIR/ANERC

Game Fair
EN LOIR-ET-CHER
Partenaire Officiel

Goûtez à d'authentiques sensations au volant du nouveau SUV Renault KADJAR. Un vrai crossover polyvalent, avide de routes autant que de chemins. Un design puissant et statuaire avec sa large calandre chromée, et une ligne musclée soulignée par ses larges skis et ses jantes alliage diamantées. Grâce à ses nouvelles motorisations, KADJAR vous accompagne pour toutes les aventures du quotidien.

Gamme Nouveau Renault KADJAR : consommations mixtes min/max (l/100 km) : 4,4/5,9. Émissions CO₂ min/max (g/km) : 115/135. Consommations et émissions homologuées selon réglementation applicable.

Renault recommande **elf**

   renault.fr



Warsemann Automobiles Bracieux
22, avenue de Cheverny - 41250 BRACIEUX

Tél. 02 54 55 33 33
www.l.warsemann.fr